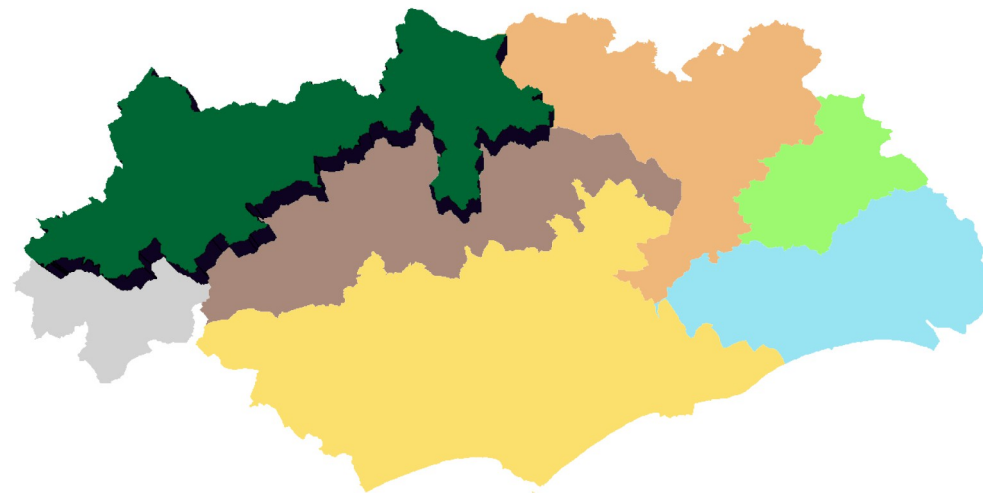


Observatoire des Espaces Agricoles et Forestiers du Département de l'Hérault

Monts et Forêts du Haut-Languedoc



Diagnostic



Table des matières

Chapitre 1 Contexte: Une barrière montagneuse au nord-ouest du Département.....	5
1.1 . Climat	5
1.2 . Relief	5
1.3 . Sols	5
1.4 . Découpage Administratif.....	6
1.5 . Loi Montagne et Parc Naturel.....	7
Chapitre 2 Démographie.....	8
2.1 . Taux de variation démographique annuel par commune.....	8
2.2 . Densité de Population en 2007.....	9
Chapitre 3 Unités Paysagères (Montagnes et Vallées encaissées).....	10
Chapitre 4 Ressources en eau.....	11
4.1 . Un territoire traversé par la ligne de partage des eaux	11
4.2 . Les réseaux aquifères.....	12
Chapitre 5 Biodiversité.....	13
5.1 . Cartographie.....	13
5.2 . Réseau Natura 2000: 3 documents d'objectifs approuvés (DOCOB)	14
5.3 . Sites inscrits, sites classés	15
Chapitre 6 Caractéristiques du sol.....	16
6.1 . Occupation du sol	16
6.2 . Qualité des sols	17
6.3 . Typologie de la pression foncière.....	18
6.4 . Taux de perte de surfaces agricoles et naturelles.....	20
Chapitre 7 Agriculture.....	21
7.1 . Exploitations.....	21
7.2 . Activités agricoles	23

a. Élevage.....	24
b. Aires Géographiques: Zonage A.O.P.....	25
7.3 . Irrigation.....	26
7.4 . Dynamique agricole	27
a. Circuits courts.....	27
b. Agriculture biologique	27
c. Agrotourisme.....	28
Chapitre 8 Forêt.....	29
8.1 . Caractéristiques de la forêt.....	29
8.2 . Régime forestier.....	30
8.3 . Production.....	31
8.4 . Charte Forestière à l’initiative du Parc Naturel Régional pour la période 2009 -	31
8.5 . Problématiques.....	31
8.6 . La Filière Bois.....	31
8.7 . Charte Forestière du Parc Naturel Régional pour la période 2009-2015 http://www.horizon2021.fr/charte_forestiere.pdf	33
a. Objectifs opérationnels	33
b. La Charte Forestière de Territoire donne lieu à des conventions d'application	33
c. Les actions sont mises en place et donnent lieu à un suivi/évaluation effectué par les acteurs locaux.	33
8.8 . Problématiques liées à la Forêt.....	33
a. La problématique de vieillissement des plantations	33
b. La problématique de la chênaie verte a été étudiée par Sylvain Tillier (thèse de Master en septembre 2007).....	33
c. Une filière bois qui se dynamise.....	34
8.9 . Dynamique Forestière.....	38
a. Le contrat « AGIR pour la forêt et la filière bois ».....	38
b. Le projet «Forest».....	38
8.10 . Risques d'incendies.....	39
8.11 . Zone de revitalisation rurale.....	40
Chapitre 9 Proposition de découpage de la zone.....	41
9.1 . Les Montagnes du Haut-Languedoc.....	42
a. Activités agricoles	43

b. une agriculture orientée vers l'élevage.....	44
c. Dynamique Forestière.....	45
d. Risques d'incendies.....	45
9.2 . Les Vallées.....	46
a. Activités agricoles.....	46
b. Extension diffuse et linéaire de l'urbanisation.....	47
c. Intercommunalité et planification.....	47
Chapitre 10 Conclusion.....	48
Chapitre 11 Enjeux et Préconisations.....	49

Chapitre 1 Contexte: Une barrière montagneuse au nord-ouest du Département

1.1 . Climat

La variation d'altitude entraîne des changements climatiques marqués. On passe progressivement d'un climat franchement méditerranéen dans la partie est (secteur Avène-Marcou et façades sud et est de l'Espinouse) sur le versant méridional à un climat à influences montagnardes avec des influences océaniques très marquées dans la partie ouest (Somail et façades nord et ouest du Caroux et de l'Espinouse au nord et au nord-ouest, au contact des reliefs du sud du Massif Central).

1.2 . Relief

Le territoire se décompose en deux parties

• Au Nord

Les Monts du Somail-Espinouse et la bordure des Monts de Lacaune, cette région est la plus élevée du département avec des altitudes variant de 700 à 1 100 m environ et un point culminant à 1 124 m mètres au sommet de l'Espinouse. La topographie d'ensemble est cependant celle d'un plateau vallonné, Le Somail d'altitude moyenne 900 à 1000 mètres, qui se prolonge à l'ouest par le massif du Caroux (1090 mètres) et qui, vers le sud et le sud est, tombe brutalement sur le sillon tectonique du Jaur et le bassin de Bédarieux.

les reliefs des Monts de Lacaune sont arrondis, ceux du Carroux et de l'Espinouse sont escarpés, creusés de gorges dominés par la roche et les landes de bruyère.

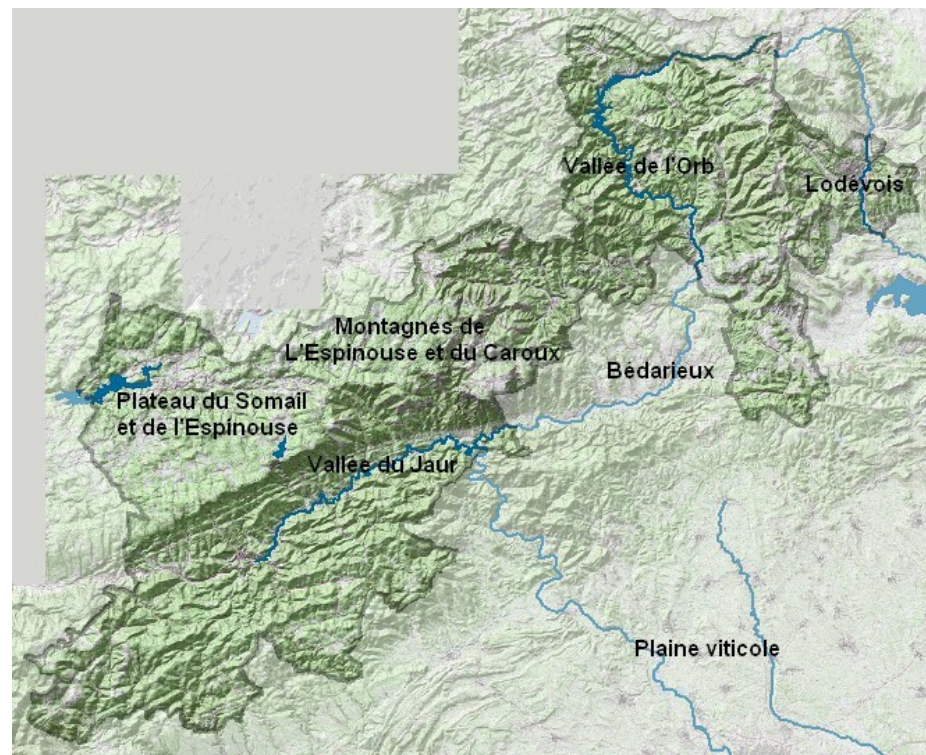
• Au Sud

Ce secteur est composé des vallées du Jaur et de l'Orb. Ces versants souvent pentus sont entaillés de nombreux ravins secondaires généralement encaissés. L'altitude s'abaisse progressivement vers les plaines du Languedoc au sud et la cuvette du Lodévois au nord-est.

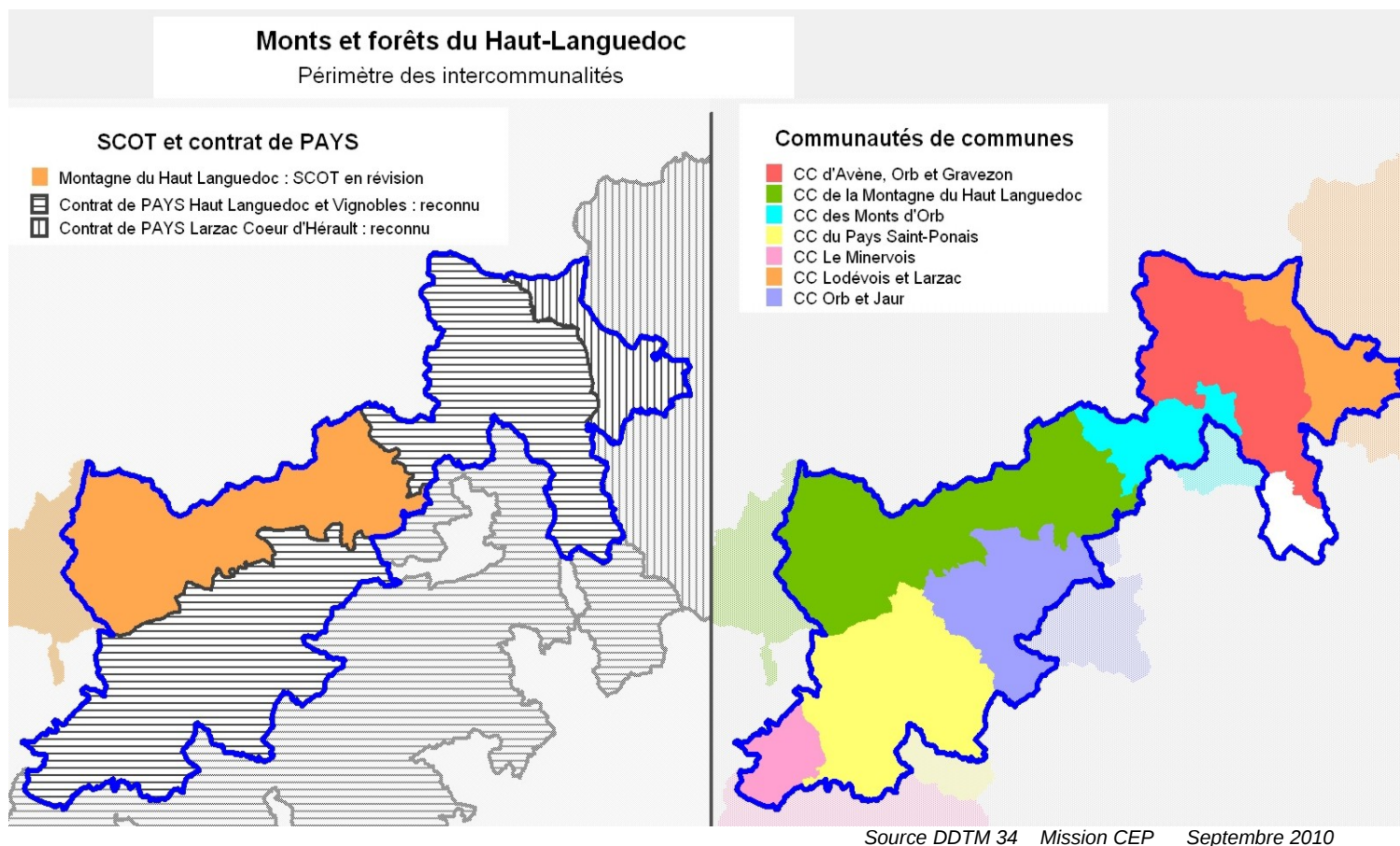
La rupture est brutale entre le plateau et les vallées du Jaur et de l'Orb au sud, et le bassin de Bédarieux à l'est.

1.3 . Sols

Les bas de versant, s'ils ne sont pas trop abrupts ainsi que les replats sont constitués dans la plupart des cas de sols d'accumulation généralement profonds et riches. Au contraire en crête les sols sont presque toujours superficiels et la roche affleure.



1.4 . Découpage Administratif



Le contrat du Pays Haut Languedoc et vignobles a été signé le 9 Octobre 2006 et concerne 89 communes

Le contrat de Pays Larzac-Coeur d'Hérault a été signé le 9 Octobre 2006 et concerne 77 communes.

Le périmètre du SCOT de la Montagne du Haut Languedoc a été arrêté le 12 août 2005, la procédure est en cours de révision.

[Lien: Annexe 1 page 4 Définition Pays](#)

[Retour Sommaire](#)

6/51DDTM 34 Mission CEP Année 2011

1.5 . Loi Montagne et Parc Naturel

La loi Montagne et le classement en zone montagne s'articulent autour des quatre points suivants:

Agriculture:

Versement aux agriculteurs d'une indemnité compensatoire de handicap naturel + Taux majoré sur certaines aides
Contraintes en matière de constructions agricoles

Urbanisme:

Construction en continuité

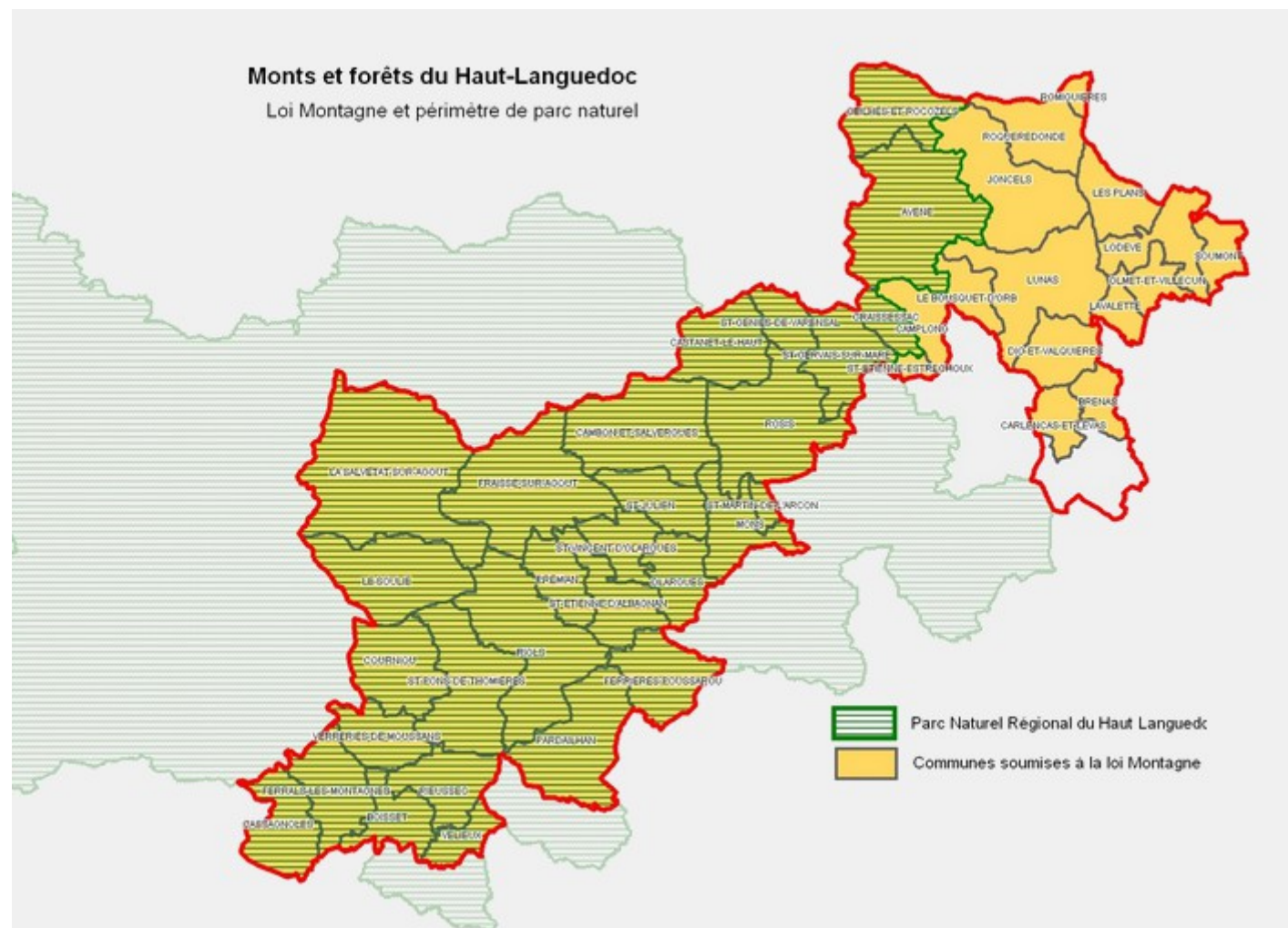
Finances locales:

Doublement du critère voirie dans la DGE (Dotation globale d'équipement)

Sécurité:

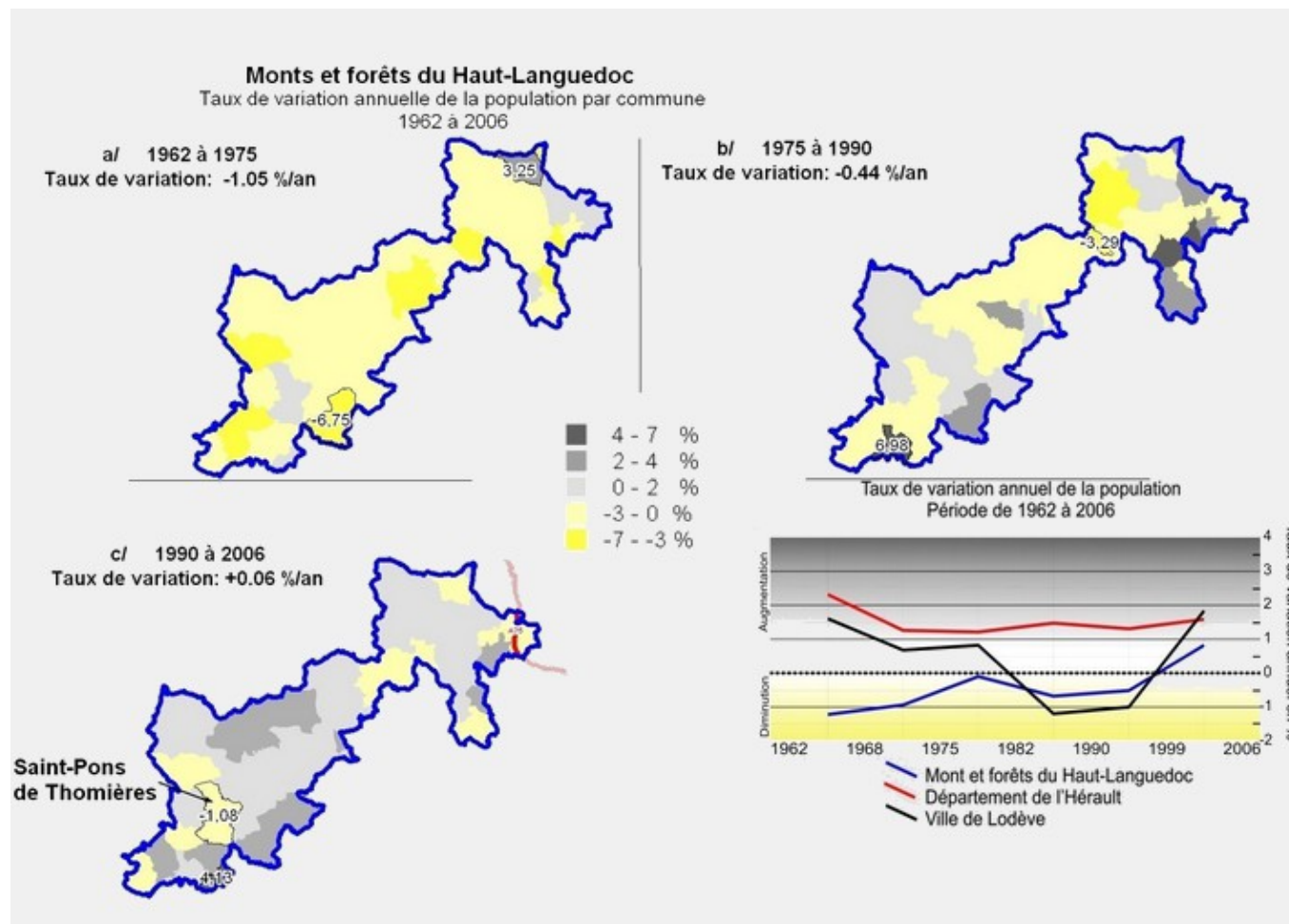
Obligation de prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme
Possibilité de créer des périmètres forestiers de restauration

[lien Annexe 2 Page 7:](#)
[loi Montagne](#)



Chapitre 2 Démographie

2.1 . Taux de variation démographique annuel par commune



Source INSEE Mission CEP Septembre 2010

Après un déclin démographique jusqu'en 1999, la population augmente entre 1999 et 2006 sauf sur la commune de Saint-Pons de Thomières où la diminution de population est encore importante, -1.08% par an.

Le solde naturel est déficitaire, les décès sont plus nombreux que les naissances (14,2% de la population a plus de 75 ans).

En fait le solde migratoire augmente et on note sur l'ensemble du Parc Naturel Régional une augmentation de la population de 0.2% par an.

2.2 . Densité de Population en 2007

Monts et forêt du Haut-Languedoc

Densité de la population de 1999 à 2007

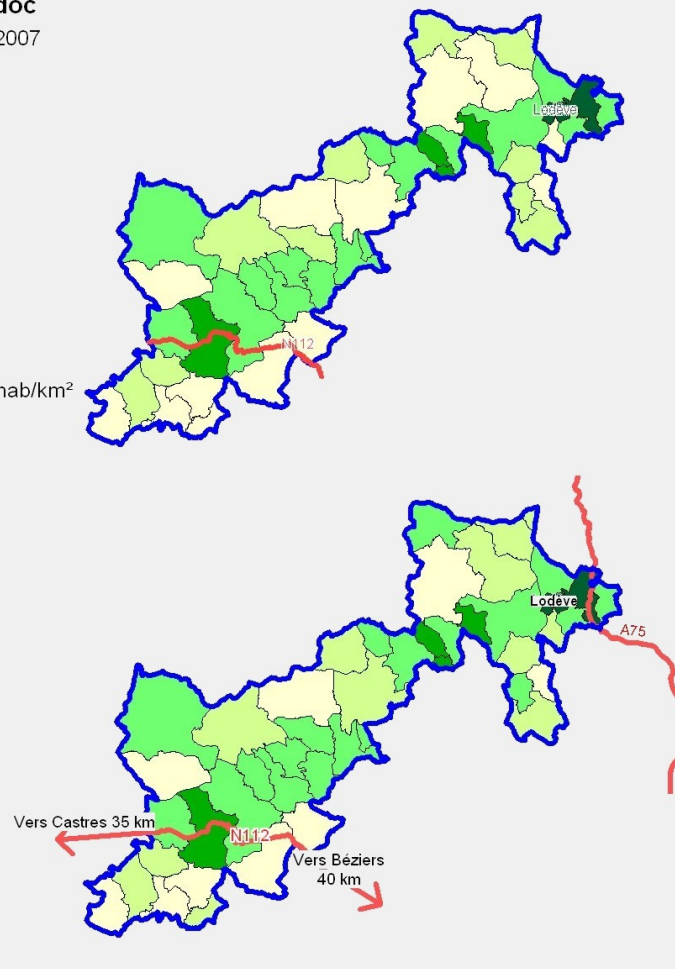
Population en 1999 : 21 701 Hab
soit 18 Hab/Km²
Population de l'Hérault en 1999 : 896 441 Hab
soit 147 Hab/Km²

Densité de la population en hab/km²

1999	150 - 350
	40 - 150
	10 - 40
	5 - 10
	0 - 5

Population en 2007 : 22 993 Hab
soit 20 Hab/Km²
Population de l'Hérault en 2007 : 1 011 207 Hab
soit 165 Hab/Km²

2007



Source: DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

Les pôles d'emplois de l'espace rural sont constitués de communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1500 emplois et plus.

Ce territoire se situe au carrefour de 3 pôles d'emplois: Lodève, Béziers et Castres-Mazamet

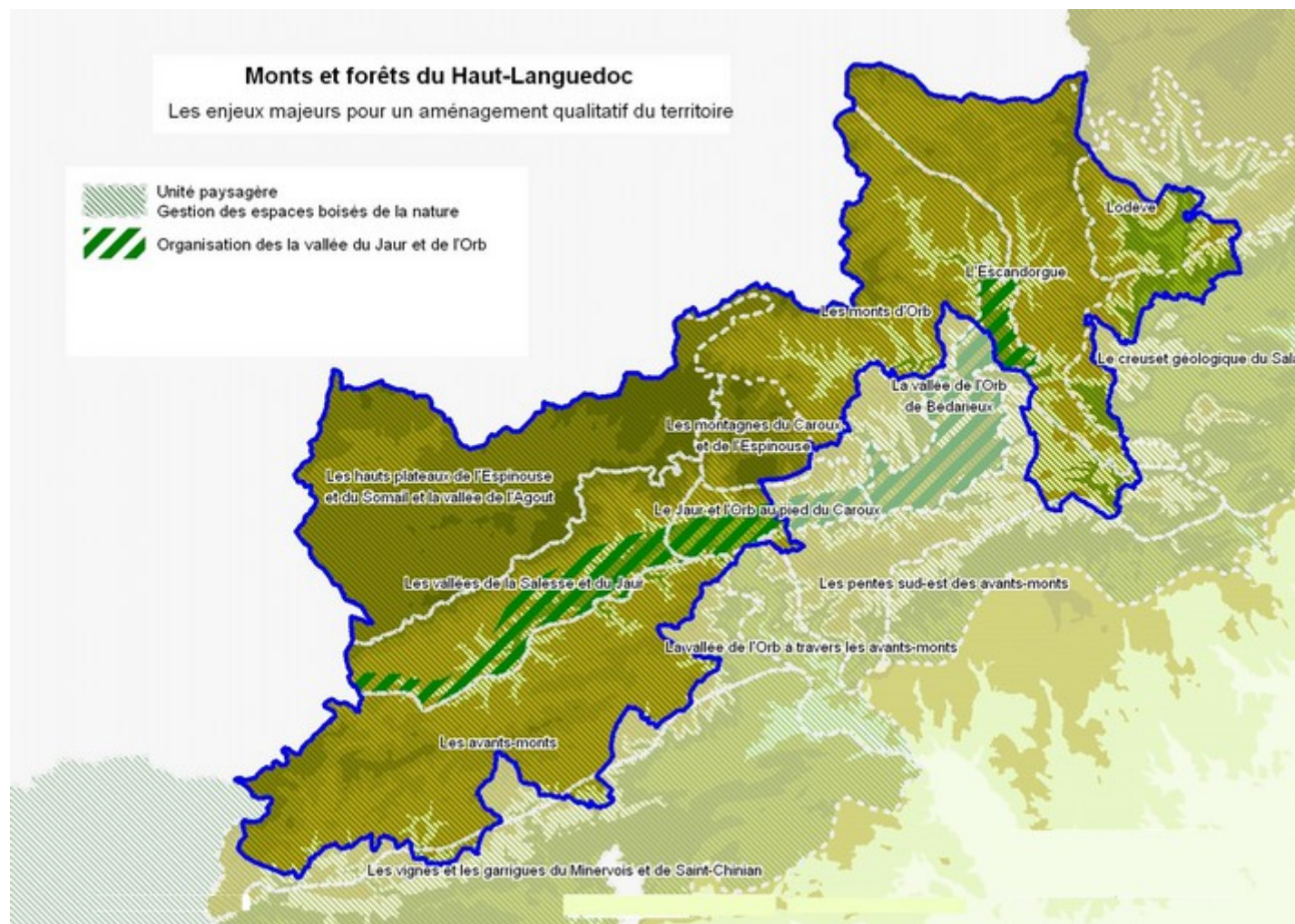
L'aire d'influence de Lodève s'étend et l'espace intermédiaire entre ville et campagne se densifie, compliquant un peu plus la définition précise d'une limite urbain-rural.

Le maillage des grands axes de communication est le support de cette dynamique démographique

La densité de population augmente , elle est de 20Hab/ Km² en 2007.

Elle reste quand même faible, en deçà de la densité moyenne de l'espace rural élargie en France qui est de: 54 Hab/Km²

Chapitre 3 Unités Paysagères (Montagnes et Vallées encaissées)



Source: Agence Folléa Gautier/Paysagistes-urbanismes d'après données IGN-Bd-Alli

DDTM Mission CEP septembre 2010

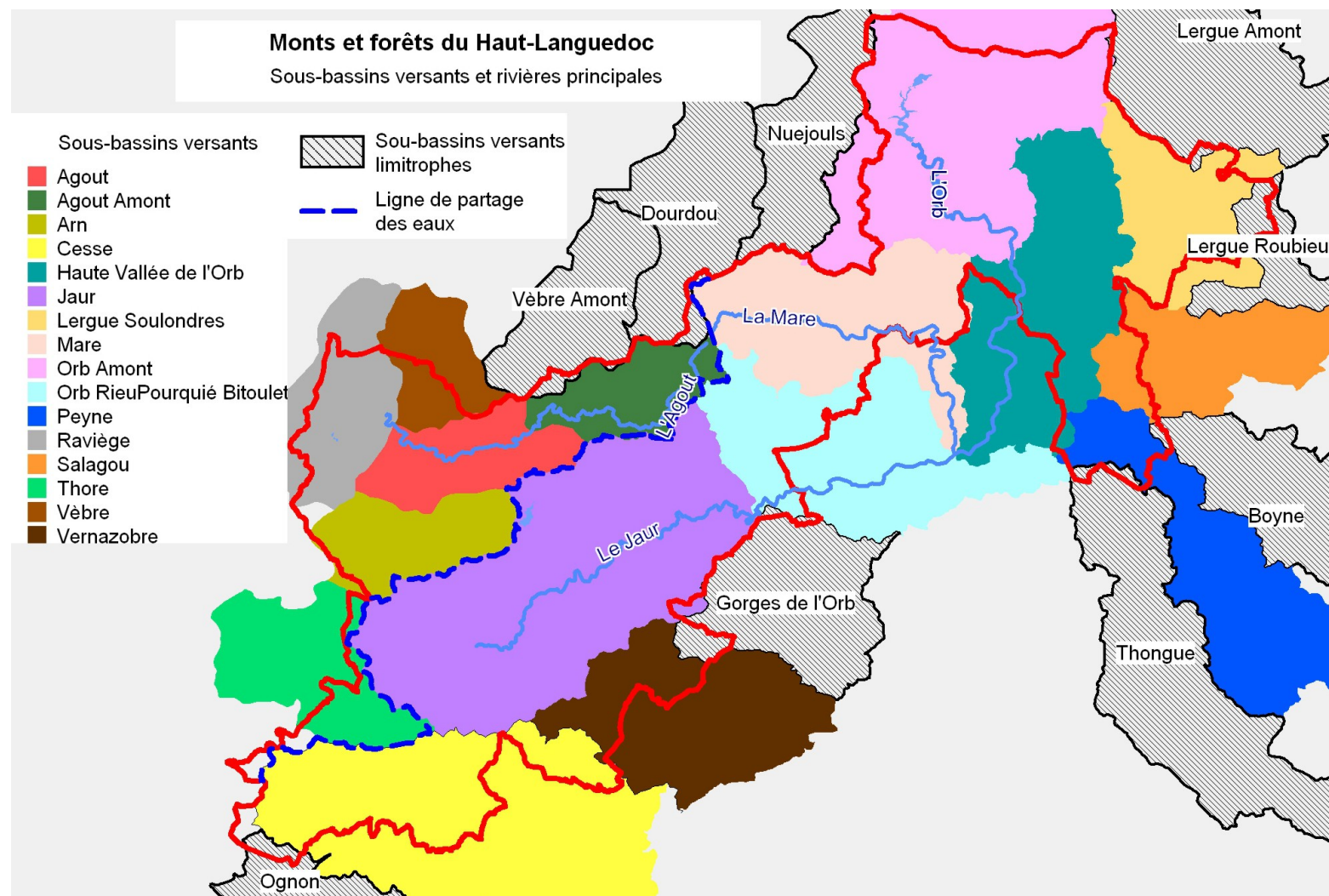
Enjeux de valorisation :

- **Sur le secteur Somail-Espinouse**
Conserver les espaces ouverts
- **Dans la vallée:**
Conserver les espaces agricoles et les vergers qui contribuent à ouvrir le paysage
- **Sur le Piémont du Caroux:**
Protéger les espaces agricoles et viticoles face à l'extension diffuse et linéaire de l'urbanisation
- **Dans les Avant-Monts**
Encourager la diversité des essences forestières et des modes de traitement
- **Aux abords des villages**
Soutenir la gestion, l'entretien et la réhabilitation du petit patrimoine construit dans les secteurs les plus sensibles

Source: DREAL LR Atlas des paysages

Chapitre 4 Ressources en eau

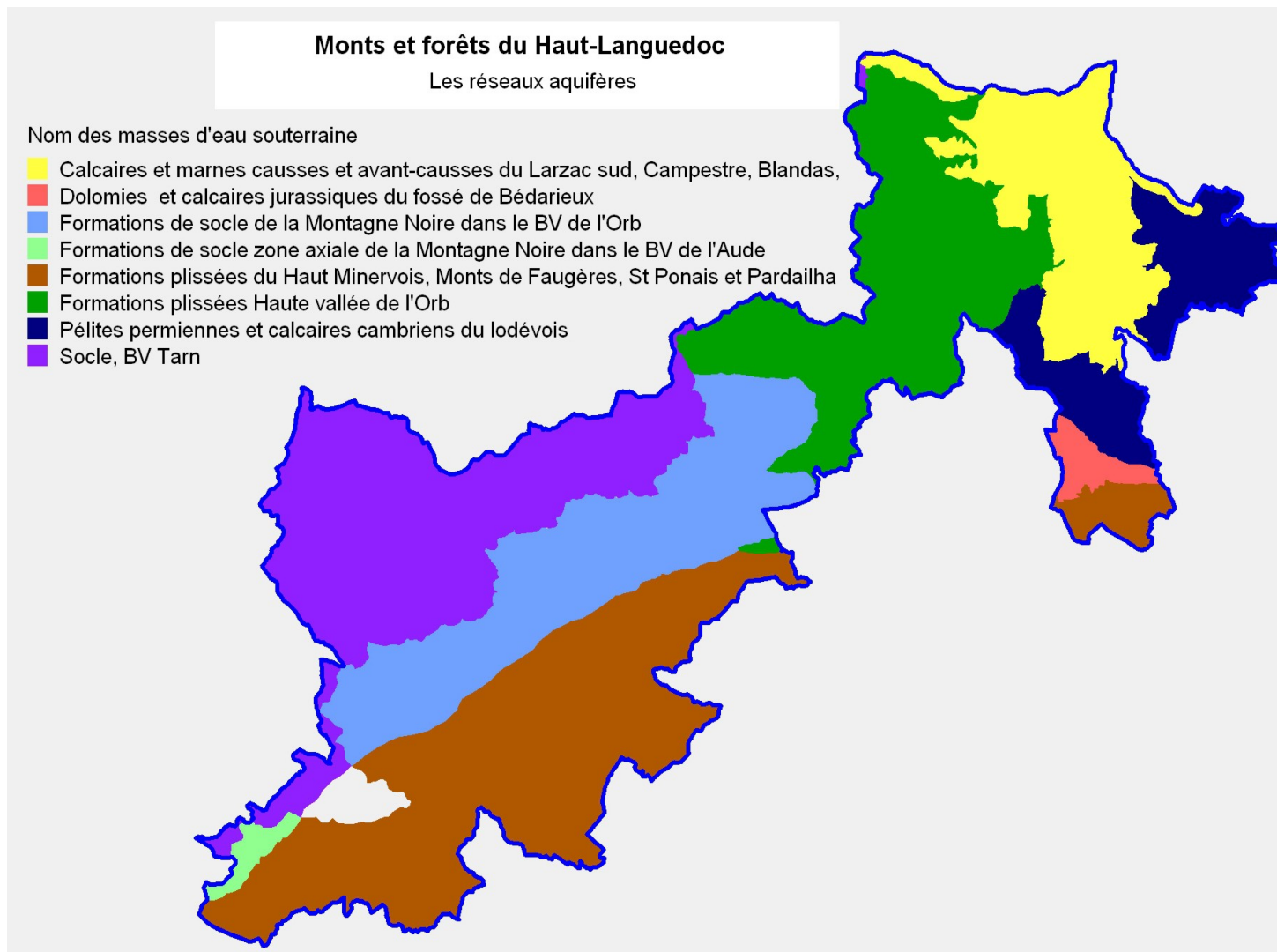
4.1 . Un territoire traversé par la ligne de partage des eaux



La ligne de partage des eaux sépare les rivières coulant vers l'atlantique qui font partie du Bassin Versant Adour_Garonne de celles coulant vers la Méditerranée qui font partie du Bassin Versant Rhône-Méditerranée-Corse.

Source DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

4.2 . Les réseaux aquifères



Cette zone est majoritairement peu vulnérable (formations schisteuses ou socle) entraînant un fort ruissellement de surface au détriment des infiltrations.

Cependant une eau minérale (gazeuse, bicarbonatée et calcique) surgit à 700m d'altitude au lieu-dit Rieumajou.

Cette eau minérale est embouteillée sur la commune de La Salvetat sur Agout et l'usine emploie 35 salariés.

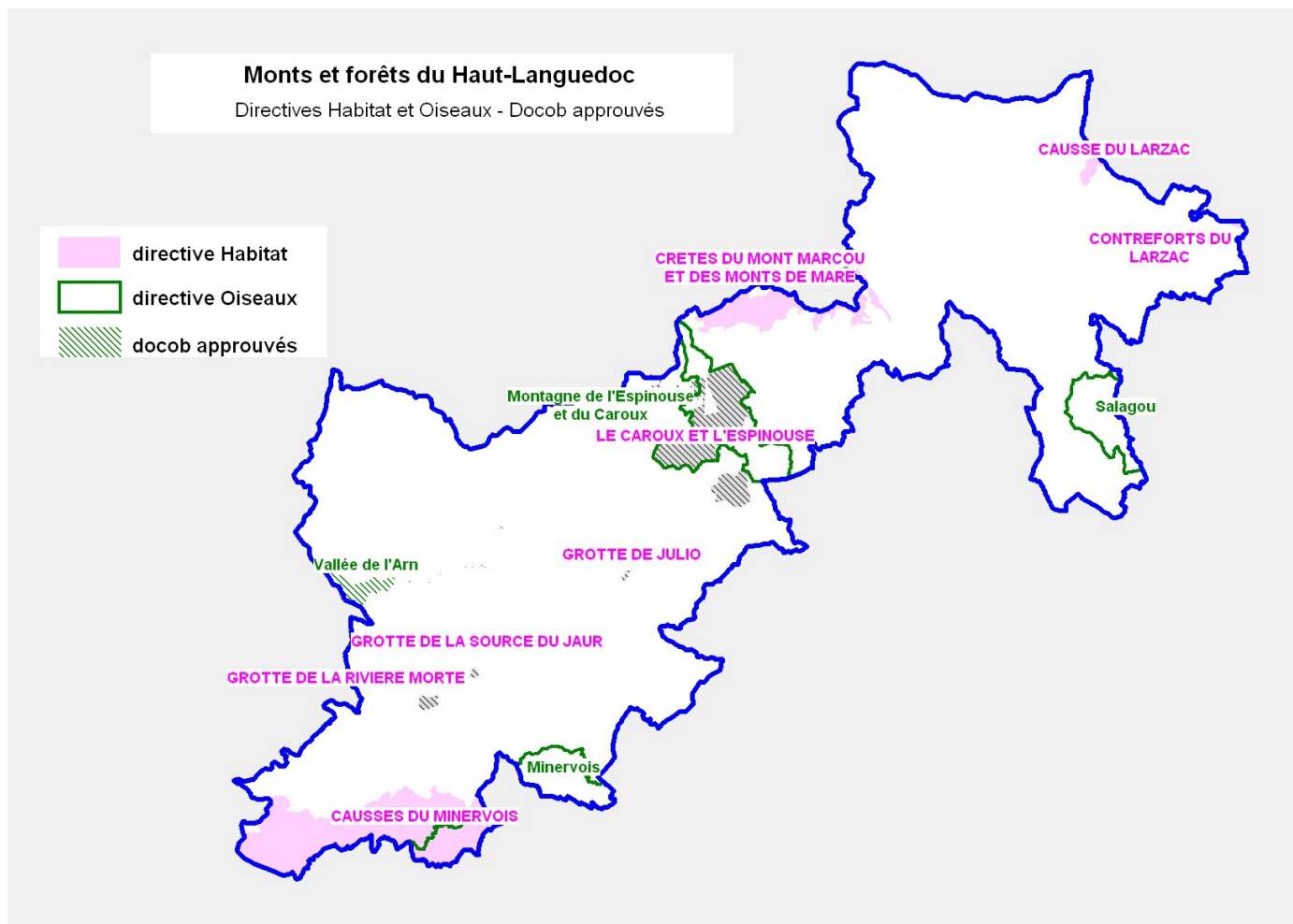
Dans les Avant-Monts, des terrains calcaires (système karstique) favorisent les infiltrations et la circulation des eaux souterraines

Le système alluvionnaire des différentes vallées contribue également à l'alimentation des eaux souterraines.

Les Grands Causses sont des zones très vulnérables à perméabilité de fissures, celles-ci favorisent les infiltrations d'eau de pluie ayant lessivé les sols.

Chapitre 5 Biodiversité

5.1 . Cartographie



Source DDTM 34 CEP Septembre 2010

Un site de protection des biotopes

sur la commune de Cambon et Salvergues qui occupe 320 Ha La péroutarie, Le Fourcat d'Héric, et le Mascar (Arrêté Préfectoral du 2/08/1989).

Le pâturage des ovins, bovins et caprins continuera de s'exercer librement selon les usages en vigueur sous réserve de participer au maintien du biotope et de ne pas le modifier. Les pratiques agricoles traditionnelles seront maintenues.

Une réserve naturelle Régionale

La rivière morte de Scio sur la commune de Courniou qui occupe 5,18Ha (Arrêté Préfectoral du 26 Mars 1999).

Cette protection concerne plusieurs espèces de chauves souris

La gestion est confiée par les propriétaires au moyen d'une convention au Parc Régional du Haut Languedoc

[accès à la base d'informations par commune](#)

5.2 . Réseau Natura 2000: 3 documents d'objectifs approuvés (DOCOB)

- **Site Natura 2000 Carroux Espinouse (Arrêté du 21 Juillet 2006 , une mise à jour de la partie opérationnelle du Docob est à réaliser. Validation de la charte par le COPIL le 24 avril 2009).**

Ce massif siliceux qui marque l'extrémité orientale de la Montagne Noire est remarquable par sa position intermédiaire entre les domaines atlantique, continental et méditerranéen, et sa grande richesse en habitats naturels variés.

Ce site accueille sur son versant atlantique les tourbières les plus méridionales du Massif central. On y trouve des pelouses ou landes écorchées à *Armeria malinvaudii*, espèce endémique du sud du Massif central.

Une hêtraie relique, apparemment inexploitée ainsi qu'une chênaie verte âgée avec des ifs arborescents figurent parmi les intérêts majeurs du site.

Les ripisylves des 3 cours d'eau qui traversent le site (le ruisseau des Gorges d'Héric, le ruisseau du Crouzet, le ruisseau du Vialais) présentent également un bon état de conservation et une originalité floristique intéressante.

La diversité du relief et des milieux présents a permis d'établir sur ce massif une population florissante de mouflons de Corse, dont le noyau est protégé au sein d'une réserve nationale de chasse et de faune sauvage.

- **Site de l'ARN (DOCOB opérationnel validé par le COPIL du 21/11/2008)** Le site « Vallée de l'Arn » présente une superficie de 1 456 hectares. Il s'étend sur une partie du territoire des communes suivantes : Fraïsse-sur-Agoût, Riols, La Salvetat-sur-Agoût, Le Soulié ; - dans le département du Tarn : Anglès. Les 5 communes sont situées sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (décret de classement en date du 13 juillet 1999 pour une durée de 10 ans), et sont membres du syndicat mixte de gestion et de réalisation du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

L'état de conservation de la population de la Moule perlière, principal enjeu du site, présente sur l'Arn, est bon. Les facteurs contribuant au maintien de cet état sont à des niveaux satisfaisants (qualité des eaux, peuplements piscicoles, etc...). Cependant, il convient de « ne pas baisser la garde », voire de mener des politiques volontaristes, des actions pertinentes à l'égard de ces facteurs, notamment des

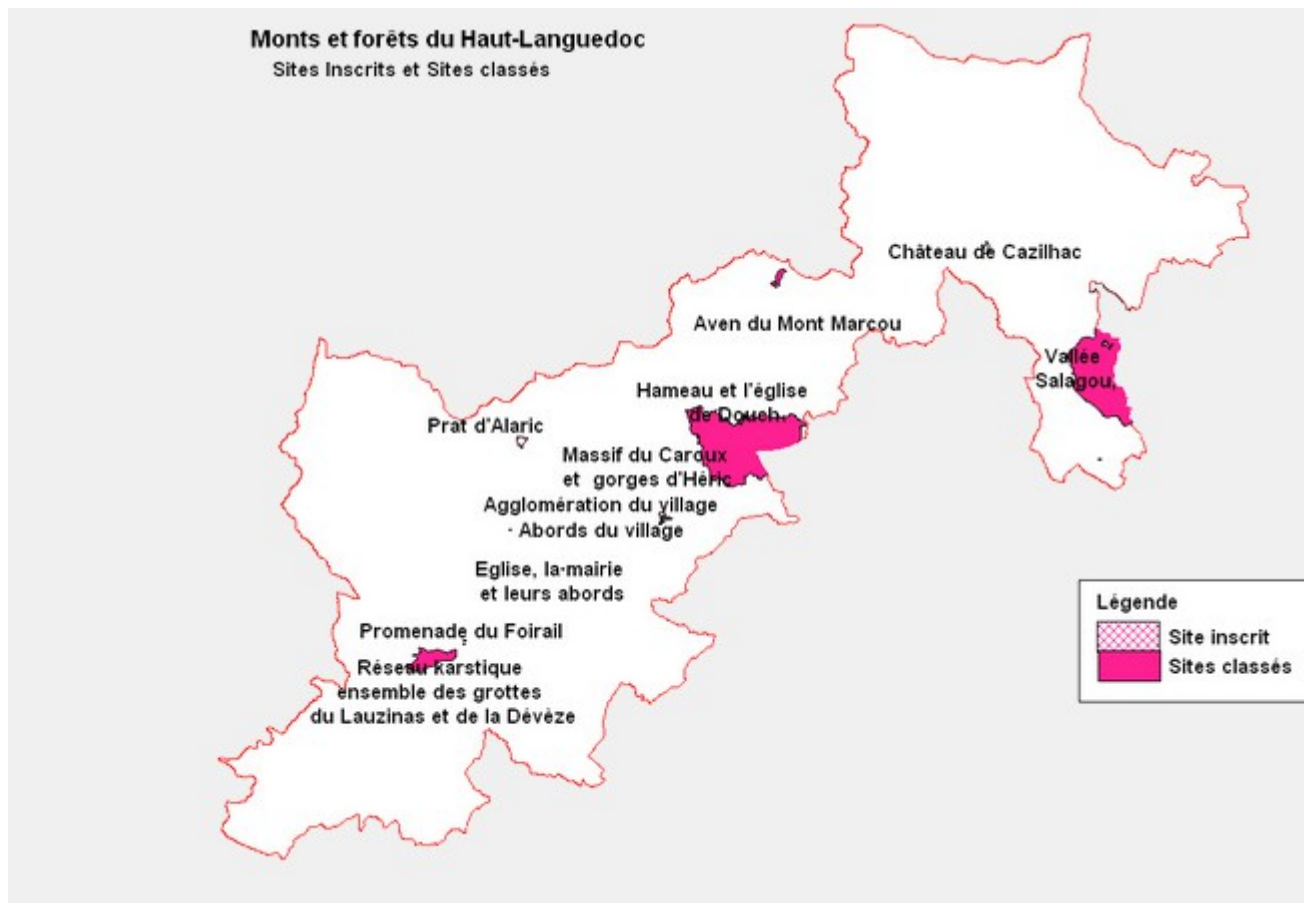
Mesures Agro-Environnementales

- Site à chiroptères (Arrêté du 15 septembre 2009):Grotte de Julio, Grotte de la rivière morte, grotte de la source du Jaur, Crêtes du Mont Marcou et des Monts de Mare (DOCOB opérationnel validé le 24/03/2009). Les 5 sites retenus sont inscrits dans la région biogéographique méditerranéenne, au sein du territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (partie héraultaise), les sites s'échelonnent sur une altitude variant d'environ 200 m à 600 m. Ils se situent le long du réseau hydrographique « Orb-Jaur » pour 3 d'entre eux, ou à proximité d'affluents,leur superficie cumulée atteint 180 hectares. Les 5 sites concernent 6 communes : Courniou les-grottes, Saint-Pons-de-Thomières, Saint-Vincent-d'Olargues, Lamalou-les-bains, Hérépian et Saint-Geniès-de-Varensal, toutes situées dans le département de l'Hérault.

Une problématique commune relie ces 5 sites : La conservation et la gestion des populations de chauves-souris présentes en période d'hibernation ou de reproduction dans ces 5 grottes. L'objectif prioritaire de ce DOCOB est donc de restaurer les conditions nécessaires au bon état de conservation de ce réseau de gîtes. Celui ci dépend essentiellement du maintien de la tranquillité de ces gîtes pendant les périodes sensibles d'hibernation et de reproduction.

[lien sites Natura 2000,état d'avancement des DOCOB](#)

5.3 . Sites inscrits, sites classés



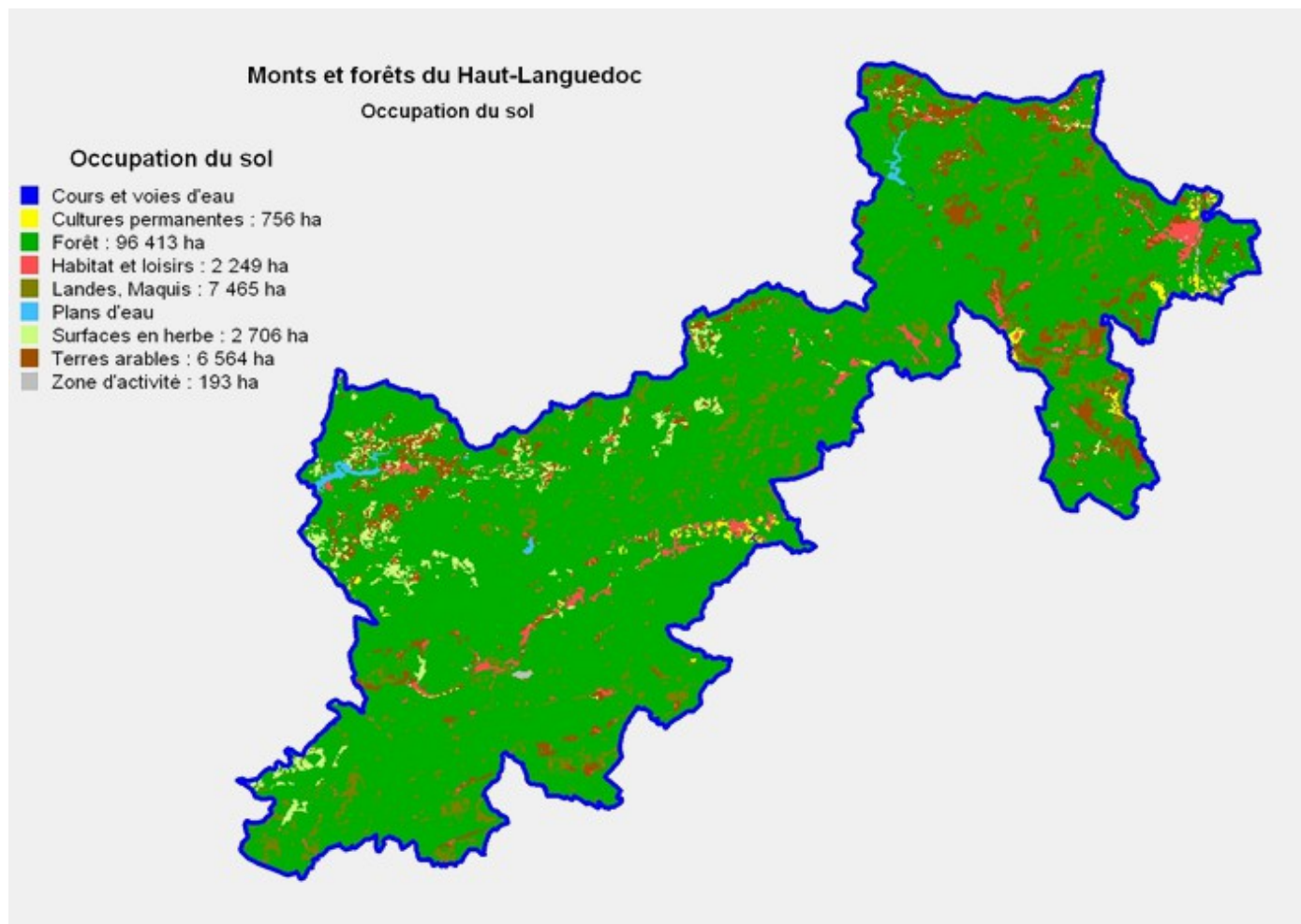
Source DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

On recense sur cette zone 5 sites classés

- La vallée du Salagou
- L'aven du Mont Marcou sur la commune de Saint-Génies de Varensal
- Le Massif du Caroux et les gorges d'Héric
- Les abords du village d'Olargues
- Le site karstique souterrain s'étendant de la grotte de la Devèze à la grotte de Lauzinas sur le territoire des communes de Corniou et Saint-Pons de Thomières

Chapitre 6 Caractéristiques du sol

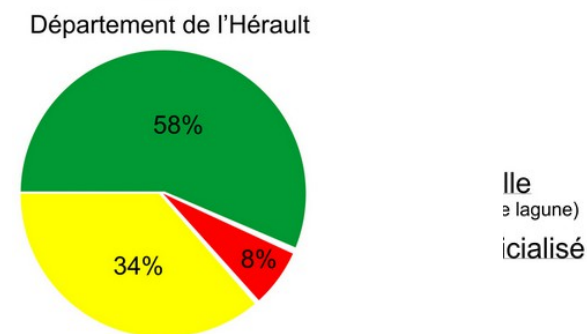
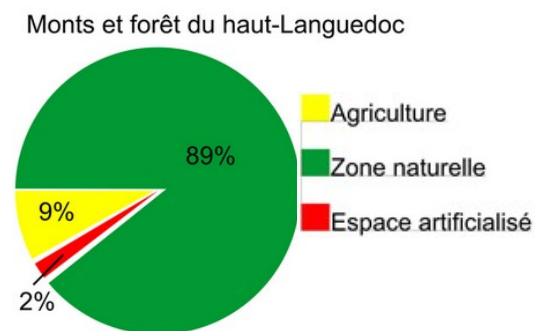
6.1 . Occupation du sol



Source: SIG-LR 2006 DDTM34 Mission CEP Septembre 2006

Les Forêts occupent la majeure partie du territoire.

La répartition est la suivante :
Forêts: 77%
Agriculture: 19%
Autres: 4%

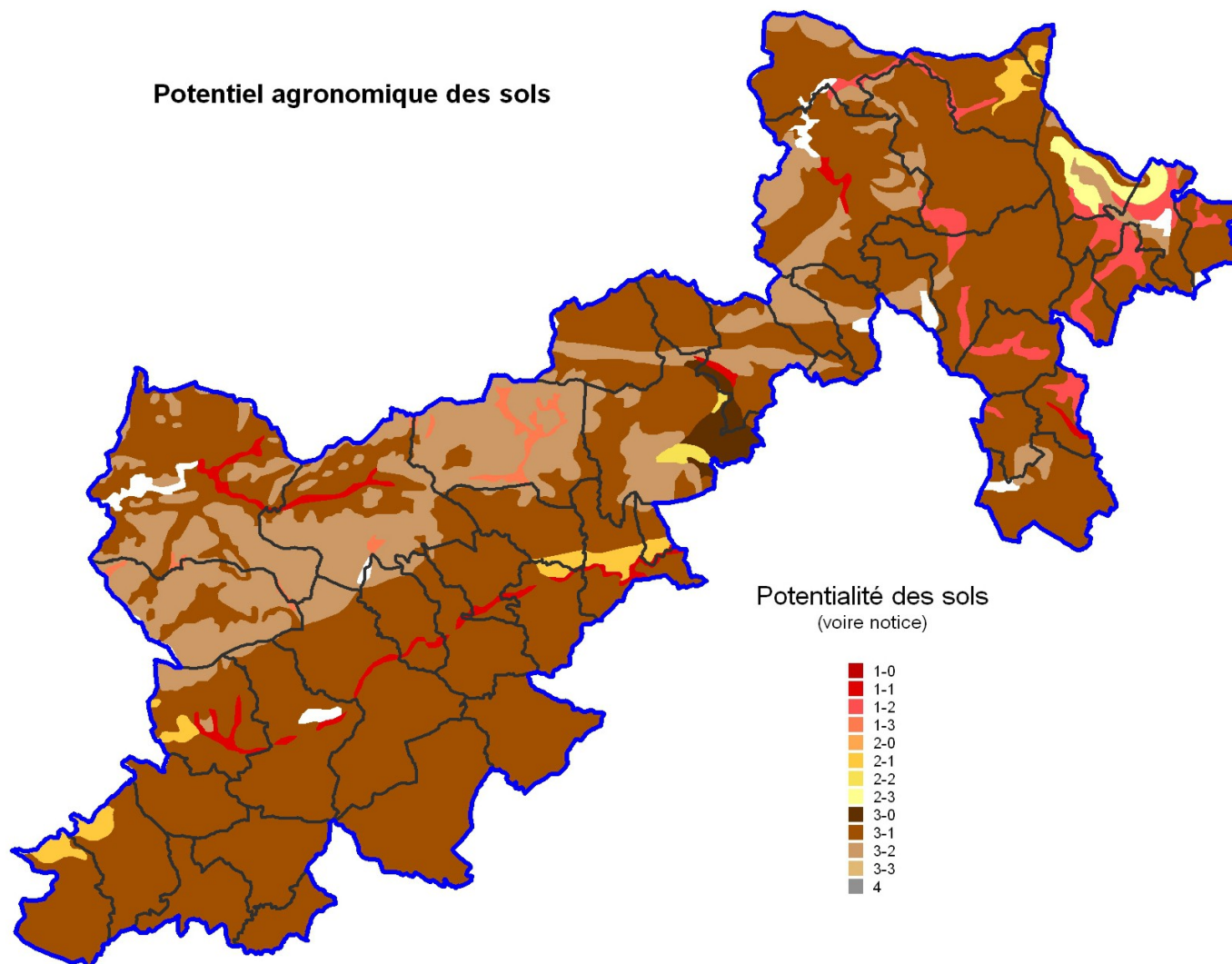


Donnée SIG-LR2006

lle
à lagune)
ificialisé

6.2 . Qualité des sols

Potentiel agronomique des sols



[Lien Annexe 7 page 14: Indicateurs de potentialité des sols](#)

Les bas de versant, s'ils ne sont pas trop abrupts, et les replats sont constitués dans la plupart des cas de sols d'accumulation généralement profonds et riches. Au contraire, en crête, les sols sont presque toujours très superficiels et la roche affleure, les versants exposés au sud sont plus secs que ceux qui sont exposés au nord, les incendies y sont plus fréquents, la végétation a plus de mal à se développer et la présence de blocs rocheux est fréquente.

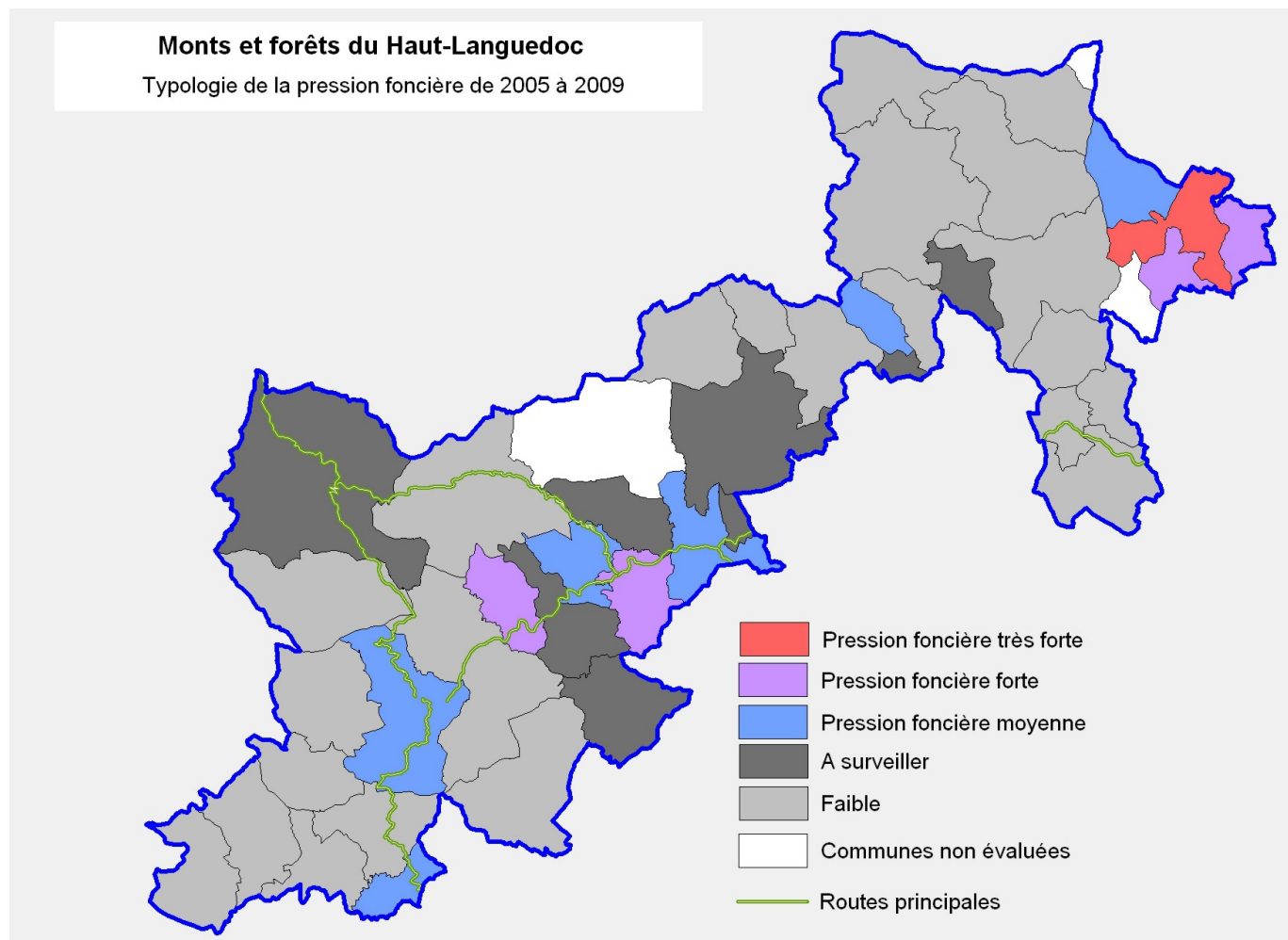
Dans cette zone, le recul de la SAU est souvent lié à l'abandon des terres agricoles, et à l'extension des surfaces forestières .

[Lien rapport d'étude analyse du potentiel agronomique des sols affecté _____ par l'aménagement\(DRAAF/CEMAG REF\)](#)

[annexes](#)

Source: DRAAF/Cemagref/DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

6.3 . Typologie de la pression foncière



Source: base DGI 2008 et SAFER DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser la pression foncière :

l'IPMA¹ en surface, l'IPMA en valeur et le taux de perte d'espace agricole et naturel.

Ces indicateurs sont utilisés dans de nombreuses études foncières ou diagnostics agricoles par la SAFER (voir page suivante la définition des indicateurs)

Très Forte:

Les 3 indicateurs sont supérieurs aux taux pivot déterminés en fonction du marché foncier sur la commune de Lodève proche de l'autoroute A75.

Forte:

L'un des 3 indicateurs est inférieur à sa valeur pivot et ce de façon itérative sur les communes de Soumont et Olmet et Villecun situées à la périphérie de Lodève et le long de la route départementale D 908 sur les communes de Prémian et Olargues

[Lien rapport d'étude sur le diagnostic foncier du département de l'Hérault](#)

1 IPMA :Indice de Perturbation du marché agricole

Analyse de la pression foncière et Utilisation des Indices de Perturbation du Marché Agricole (IPMA)

Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser la pression foncière : l'IPMA en surface, l'IPMA en valeur et le taux de perte d'espace agricole et naturel.

Ces indicateurs sont utilisés dans de nombreuses études foncières ou diagnostics agricoles par la SAFER.

IPMA en surface

Il permet de faire ressortir les surfaces de l'espace agricole et forestier qui sont orientées vers le marché des acquéreurs non agricoles.

IPMA en surface de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir/surface communale) / ratio départemental

IPMA en valeur

Il met en évidence les zones où les prix proposés sont incompatibles avec l'usage agricole du sol et donc susceptible de perturber le marché agricole

IPMA en valeur de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir X prix moyen des surfaces non bâties/ surface communale) / ratio départemental.

-L'indicateur de perte d'espace agricole et naturel

Cet indicateur considère les surfaces qui sortent de la destination agricole, définitivement (infrastructure, terrains à bâtir, ...) ou potentiellement (terrains de loisir, anticipation de modification du document d'urbanisme,...). L'analyse se fait au regard de la nature de l'acquéreur et donc l'aspect potentiel et non définitif peut être important.

Qu'il soit définitif ou non, le changement induit par la transaction fait que l'agriculture aura des difficultés à reconquérir ces espaces.

Taux de perte de 2005 à 2009 = (surfaces agricoles, naturelles et forestières perdues / surfaces agricoles, naturelles et forestières communales en 2005) X 100

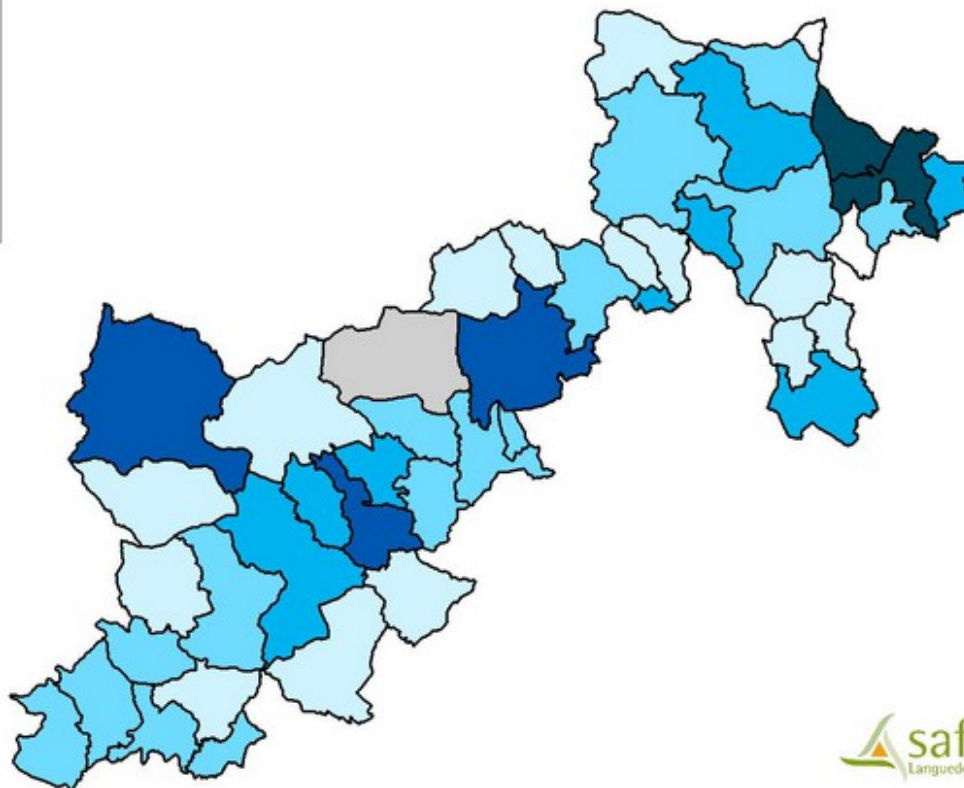
pour l'IPMA, une valeur de 150 a été retenue pour le département de l'Hérault (150 = valeur pivot par convention) sachant que 200 est une valeur qui commence à être élevée.

De même, pour le taux de perte de surface, une valeur de 1,5% (valeur pivot correspondant au taux annuel) a été retenue car elle représente une moyenne d'un département soumis à pression foncière constante et assez importante

6.4 . Taux de perte de surfaces agricoles et naturelles

Monts et Forêts du Haut Languedoc (DGEAF)

Taux de perte de surface agricole et naturelle



0 10 km

1 : 350 000



Source : Base DGI 2008, Safer LR

Réalisation : SIG Safer LR, 2009

Calcul du taux de perte de surface agricole et naturelle = (Surfaces naturelles et forestières perdues / surfaces agricoles naturelles et forestières communales en 2005) X 100

Les plus forts taux de perte de surface agricole se retrouvent autour de Lodève, sur les communes de «Les Plans et Lodève»

Puis dans une proportion légèrement plus faible sur les communes de: Rosis, La Salvetat sur Agout et Saint Étienne d'Albagnan.

Chapitre 7 Agriculture

7.1 . Exploitations

Recensement Agricole 2000

Surface du territoire: 117 073 Ha

SAU des exploitations : 20 646 Ha soit 17,6% du territoire

Recensement Agricole 2010

SAU des exploitations: 19 940 Ha soit 17 % du territoire

→ Données MSA 2010

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation principal---	344
Secondaires -----	29
Cotisants solidarité -----	80

Nombre d'exploitations ayant leur siège sur le territoire: (données R..A)

en 1979:1547 ; en 1988:1267; en 2000:726 ; en 2010:353

Exploitations professionnelles (moyennes et grandes) ayant leur siège sur le territoire (données RA)

en 1979:349 en 1988:284 ; en 2000:192; en 2010: 150

En 2000, 17 exploitations ont un successeur dans le cadre familial, et 6 n'ont pas de successeur

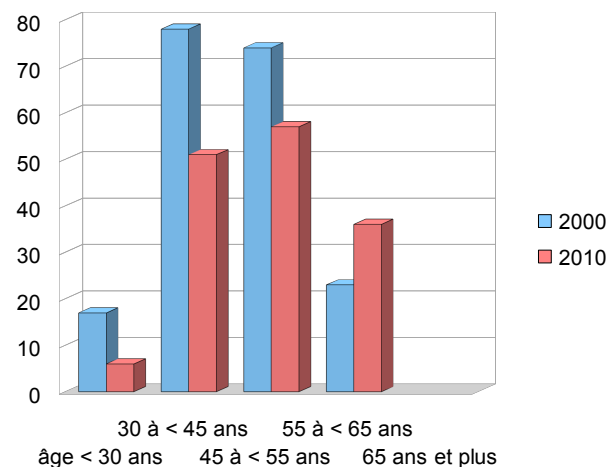
En 2010, 26 exploitations ont un successeur dans le cadre familial 7 ont un autre successeur et 12 n'ont pas de successeur
(Source: RA 2000 et 2010)

Le nombre d'exploitations a fortement diminué entre 2000 et 2010: 51%(de 726 à 353), parallèlement, les exploitations professionnelles ont connu une diminution moins importante : 22% (de 192 à 150).

Le fermage reste le mode d'exploitation majoritaire avec 58 % de la surface agricole utile (SAU) des exploitations (données RA 2010).

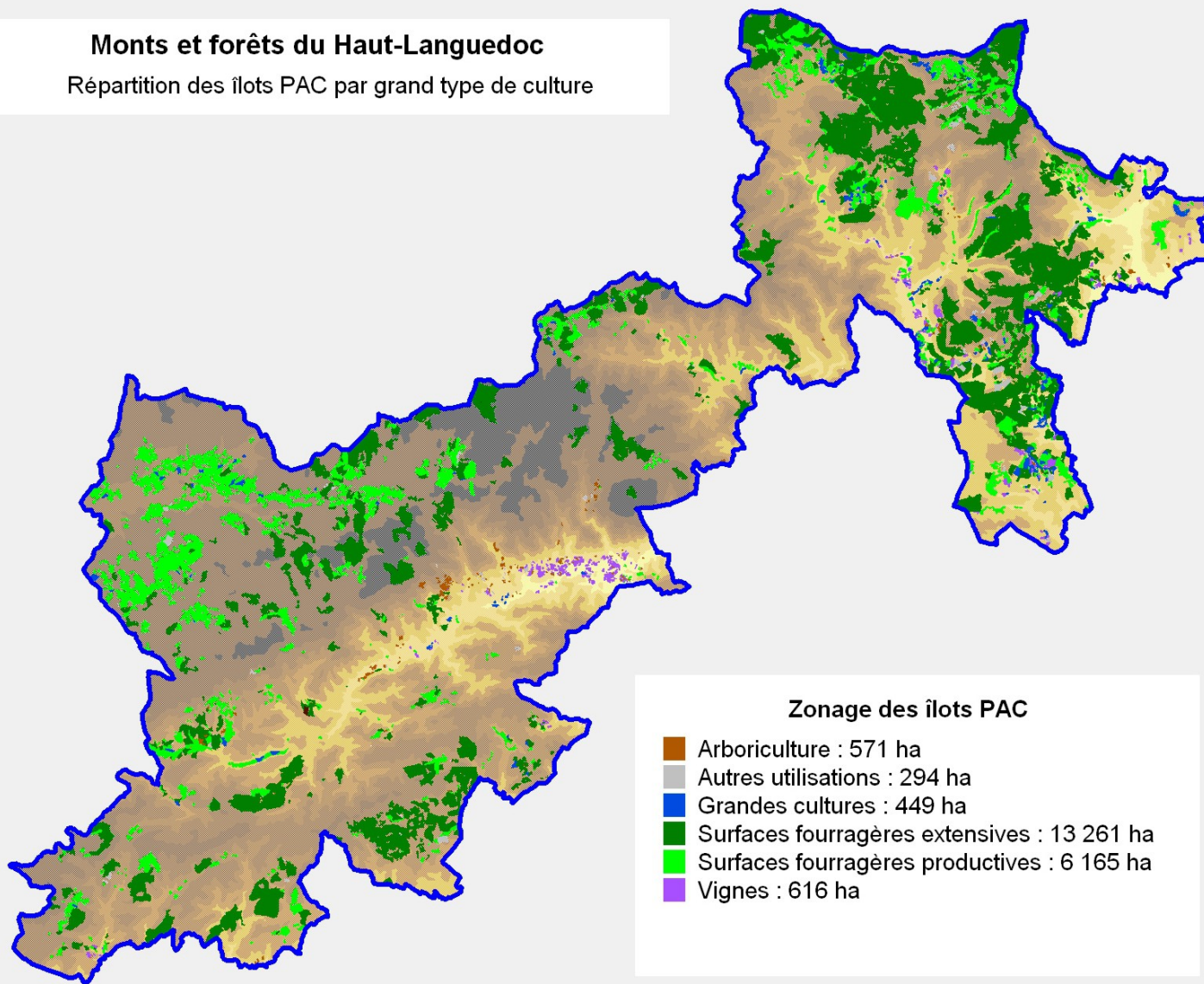
Depuis 2005, on comptabilise 67 nouvelles affiliations en tant que chefs d'exploitation (source MSA²) avec 9 installations dans le cadre DJA (Dotation Jeunes agriculteurs) et 2 installations dans le Parc Régional du Haut Languedoc .

Chefs d'exploitation moyennes et grandes



2 MSA : Mutualité sociale agricole

Monts et forêts du Haut-Languedoc
Répartition des îlots PAC par grand type de culture



[Lien Annexe 8 page 16 définition PAC](#)

Surface déclarée à la PAC EN 2009: 21 228 Ha






Source PAC 2009 DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

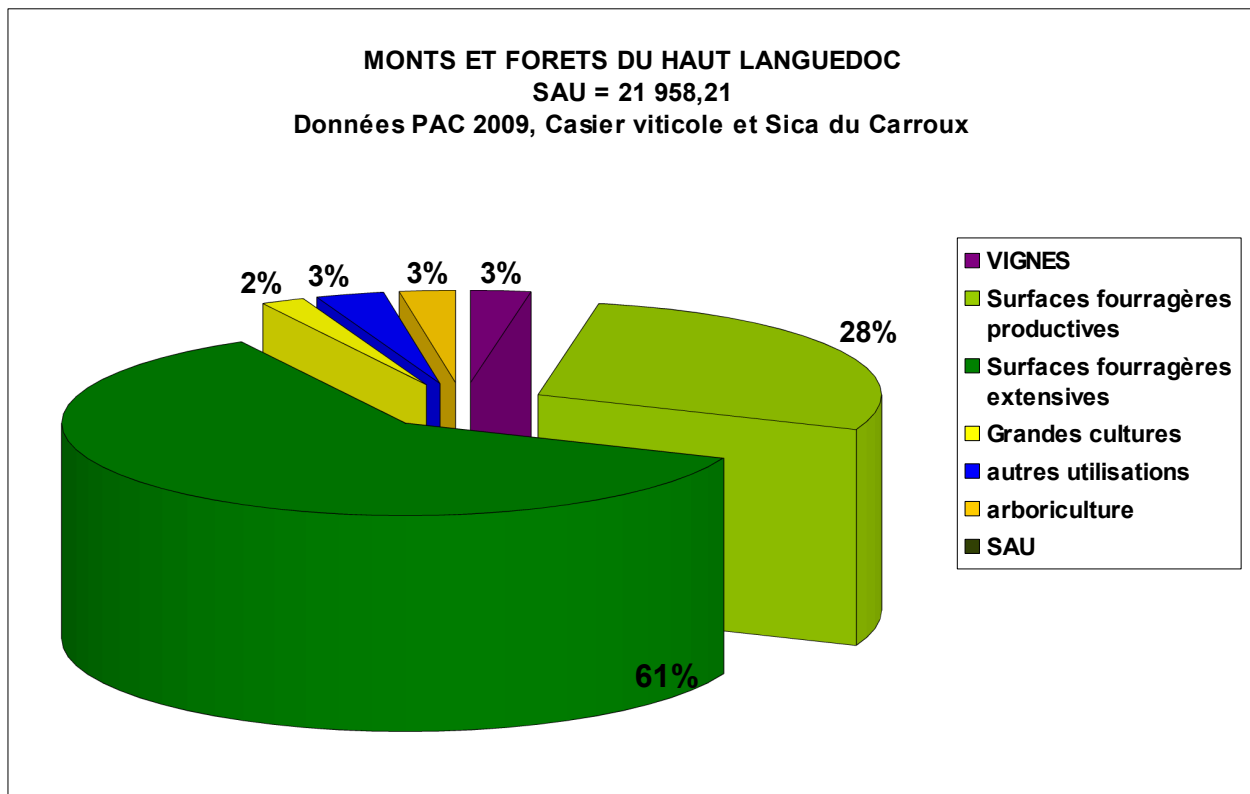
[Retour Sommaire](#)

22/51DDTM 34 Mission CEP Année 2011

7.2 . Activités agricoles

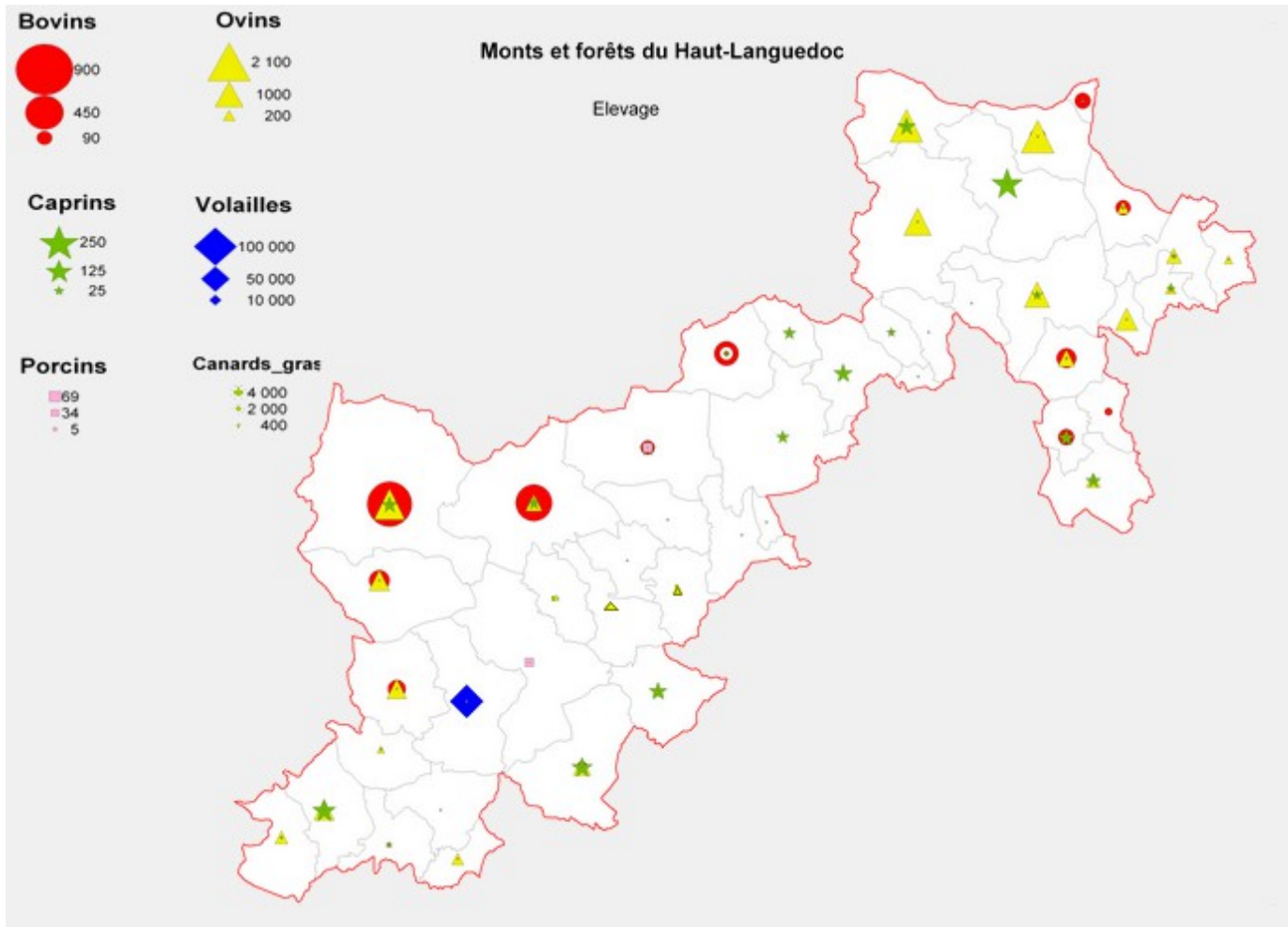
Surface agricole déclarée à la PAC en 2009+ Surface plantée en vignes répertoriées dans le casier viticole 2009+ surfaces répertoriées en vergers par la SICA du Carroux en 2009:

Cultures		Surfaces (Ha)
SAU des exploitations		21 958,21
Surfaces fourragères extensives		13 261,61
Surfaces fourragères productives		6 165,26
Grandes cultures		449,12 Ha
Vignes		616
Arboriculture		571,61
Les surfaces fourragères représentent 89% des surfaces cultivées		



Cette surface représente la quasi totalité de la surface agricole de la zone car les surfaces maraîchères, qui ne sont pas soutenues par les aides PAC, sont très peu présentes sur ce territoire.

a. Élevage



Elevage (données RA: 2000_2010)

	2000		2010	
	Têtes de bétail	NbreExploitations	Têtes de bétail	
Bovins	2 809	81	3 714	
Ovins	19 746	82	19 094	
Caprins	422	30	1 133	
Equidés	634	83	898	
Porcins	627	13	1 042	
Poules: élevage	118 002	ss	ss	

Sur le Causse et les Monts d'Orb:

Ce sont majoritairement des troupeaux d'ovins et de caprins

Sur le plateau du Somail et de l'Espinouse l'élevage des bovins a fortement progressé

Bovins viande /Bovins lait
Ovins viande/Ovins lait

L'ensemble des volailles sont regroupées sur trois élevages en batteries

Les porcins sont regroupés sur un élevage en batterie à Saint-Pons de Thomières

Source: DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

b. Aires Géographiques: Zonage A.O.P



WIKIPEDIA photo:Fruggo

L'Aire géographique du roquefort a été publiée au JO du 25 Janvier 2001

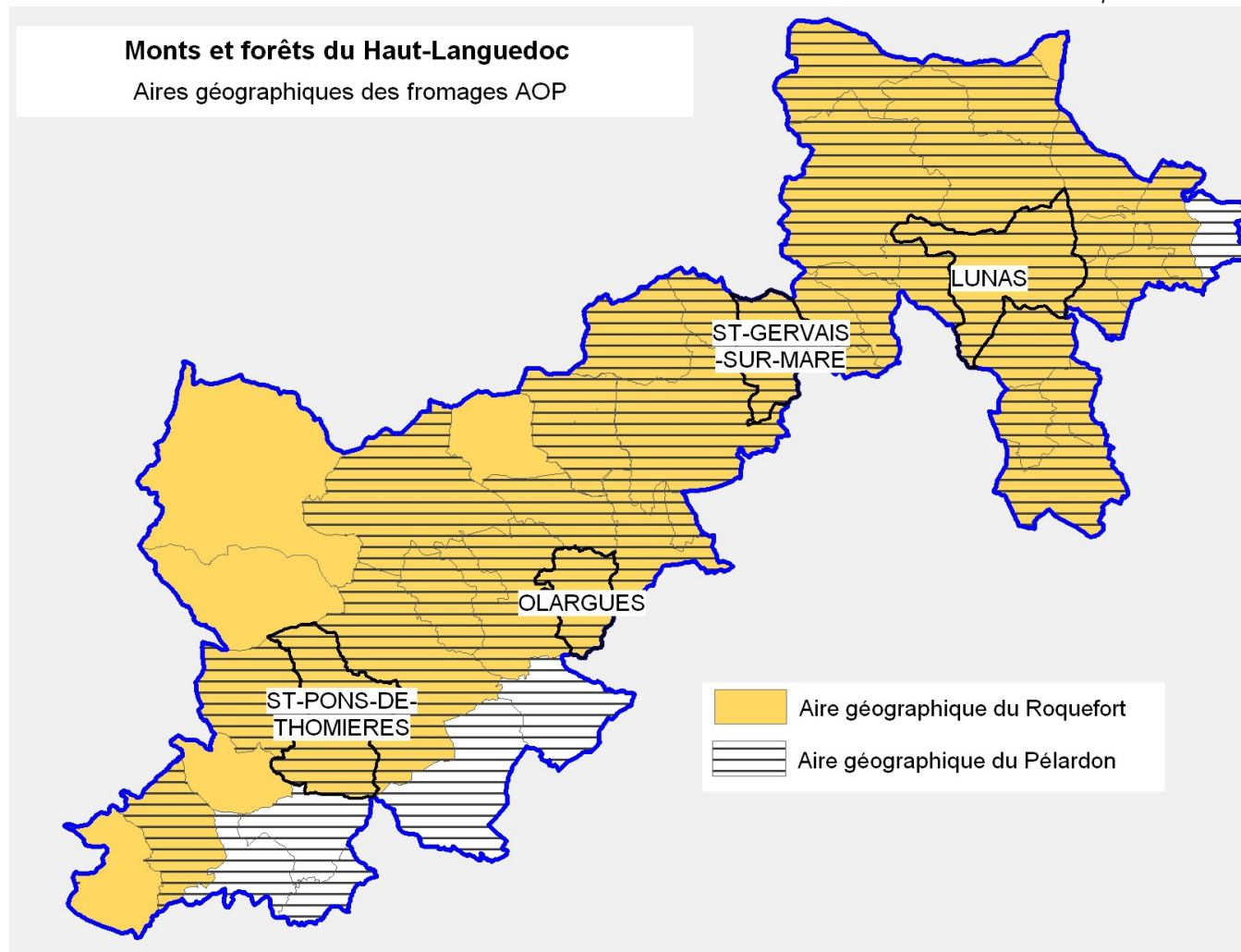
L'Aire géographique du Pélardon a été publié au JO du 26 Août 2000

Par ailleurs les éleveurs de la zone ne peuvent vendre leur lait pour le roquefort que s'ils disposent de quotas laitiers

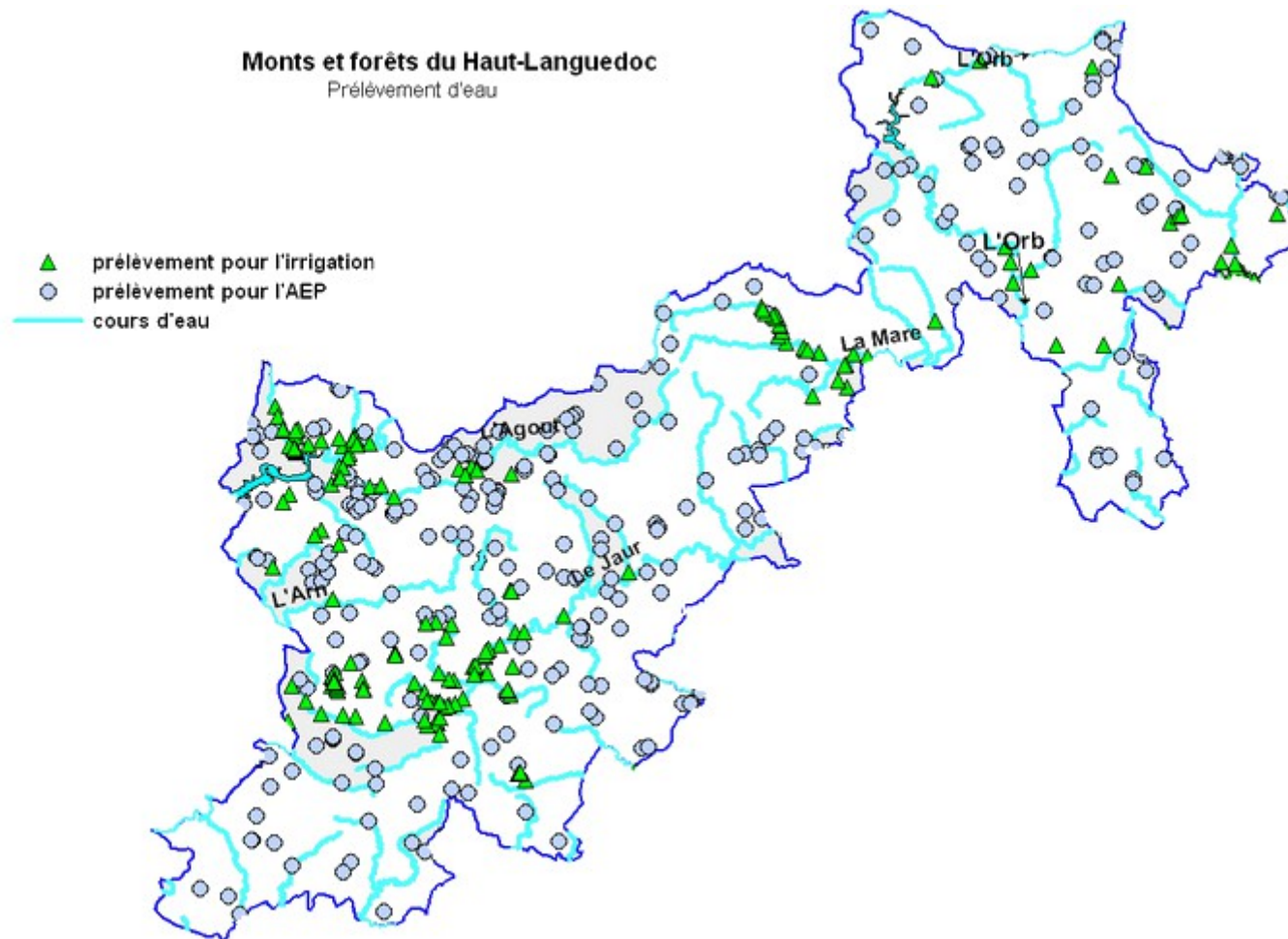


wikipedia photo Robin Lacassin

Source: DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010



7.3 . Irrigation



Depuis la loi sur l'eau du 30 Décembre 2006, la gestion de l'eau se fait de manière décentralisée et en concertation avec les acteurs concernés à l'aide de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E)

Deux démarches de SAGE sont en cours d'élaboration, et concernent les bassins versants de : l'Agout et de l'Hérault.

Une démarche est en train d'émerger et concerne le bassin versant de l'Orb

Source: DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

[Démarches S.A.G.E](#)

[Retour Sommaire](#)

26/51DDTM 34 Mission CEP Année 2011

7.4 . Dynamique agricole

a. Circuits courts

- **Des atouts forts sur ce territoire**

- *L'engagement volontaire du Parc et de ses partenaires dans une démarche de production agricole d'excellence, liée à une recherche de forte valeur ajoutée (territoire singularisé, labellisation, transformation, circuits courts...).*

Cette démarche s'appuie sur la proximité de centres urbains importants, situées à moins de 70 kilomètres du territoire du Parc (Montpellier, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Toulouse, Albi, Castres)

- *Les marchés d'après la CCI de Montpellier sont de puissants lieux commerciaux, le motif principal du déplacement de la clientèle étant constitué à 75% par les achats. A Lodève, la situation est identique aux quartiers montpelliérains en ce qui concerne les parts de marchés pour les "Fruits & Légumes". Les marchés 31% des achats à Lodève
Ces marchés captent des parts de marchés comparables à ceux de Montpellier*

- **Données RA 2010**

- Les circuits courts se développent , on comptabilise tous produits confondus: 90 points de vente à la ferme, 18 points de vente collectifs, 49 points de vente sur les marchés, 46 vente en tournée, 3 points de vente par correspondance, 9 vente en panier (type AMAP) 14 vente en salons et foires

b. Agriculture biologique

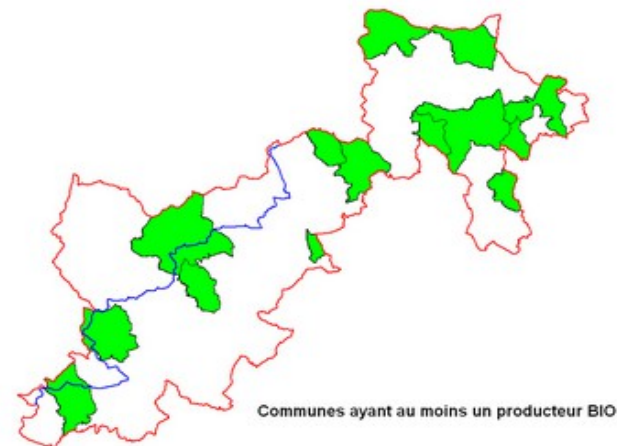
La SAU en Agriculture Biologique de la zone est de 1315,73 ha réparti sur 13 communes de la zone;

La SAU en CAB (conversion) est de 7 ha et concerne une seule commune..

Les principales productions avec label AB sont:

- ➔ les prairies 525,59 ha
- ➔ les parcours 739,82 Ha

13 producteurs bio sur la zone sont répertoriés dans le guide BIO de l'Hérault réalisé par le CIVAM BIO 34



c. Agrotourisme



L'agrotourisme peut devenir un complément de l'activité agricole, il peut se décliner sous plusieurs formes: gîtes ruraux, chambres d'hôtes, campings à la ferme, tables d'hôtes. On comptabilise sur les exploitations les activités de diversification suivantes avec: 24 hébergement, 10 restauration et 11 activités de loisir (données RA 2010).

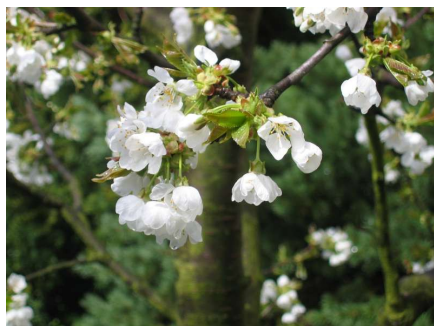
2 labels encadrent cette activité: «Bienvenue à la ferme» et «Accueil paysan»

En adhérant au réseau «bienvenue à la ferme», les agriculteurs s'engagent à respecter les chartes de qualité Bienvenue à la Ferme et vous garantissent ainsi la qualité de leurs prestations touristiques et agricoles.

- 15 exploitants sont adhérents au réseau «bienvenue à la ferme»
- «Accueil paysan» est un groupement de paysans, qui prenant appui sur leur activité agricole met en place un accueil touristique et social en relation avec tous les acteurs du développement local
- Une vingtaine de fermes équestres accueille du public. (une ferme équestre gère en moyenne une dizaine de chevaux).

Site communauté de communes du haut languedoc Les deux activités agricoles et touristiques sont dépendantes et complémentaires.

La notion de « *terroir* » est « porteuse » et fait vendre; le mouvement ne fera que se renforcer dans les années à venir, soutenu à l'échelle européenne par une réglementation de protection de l'origine géographique des produits et un intérêt renouvelé de la part du Ministère de l'agriculture pour les produits de qualité.



Wikipedia
photo réalisée par: Mussklprozz



Wikipedia
photo réalisée par Véra et Jean-Christophe



Wikipedia
photo réalisée par Benjamin Gimmel

Chapitre 8 Forêt

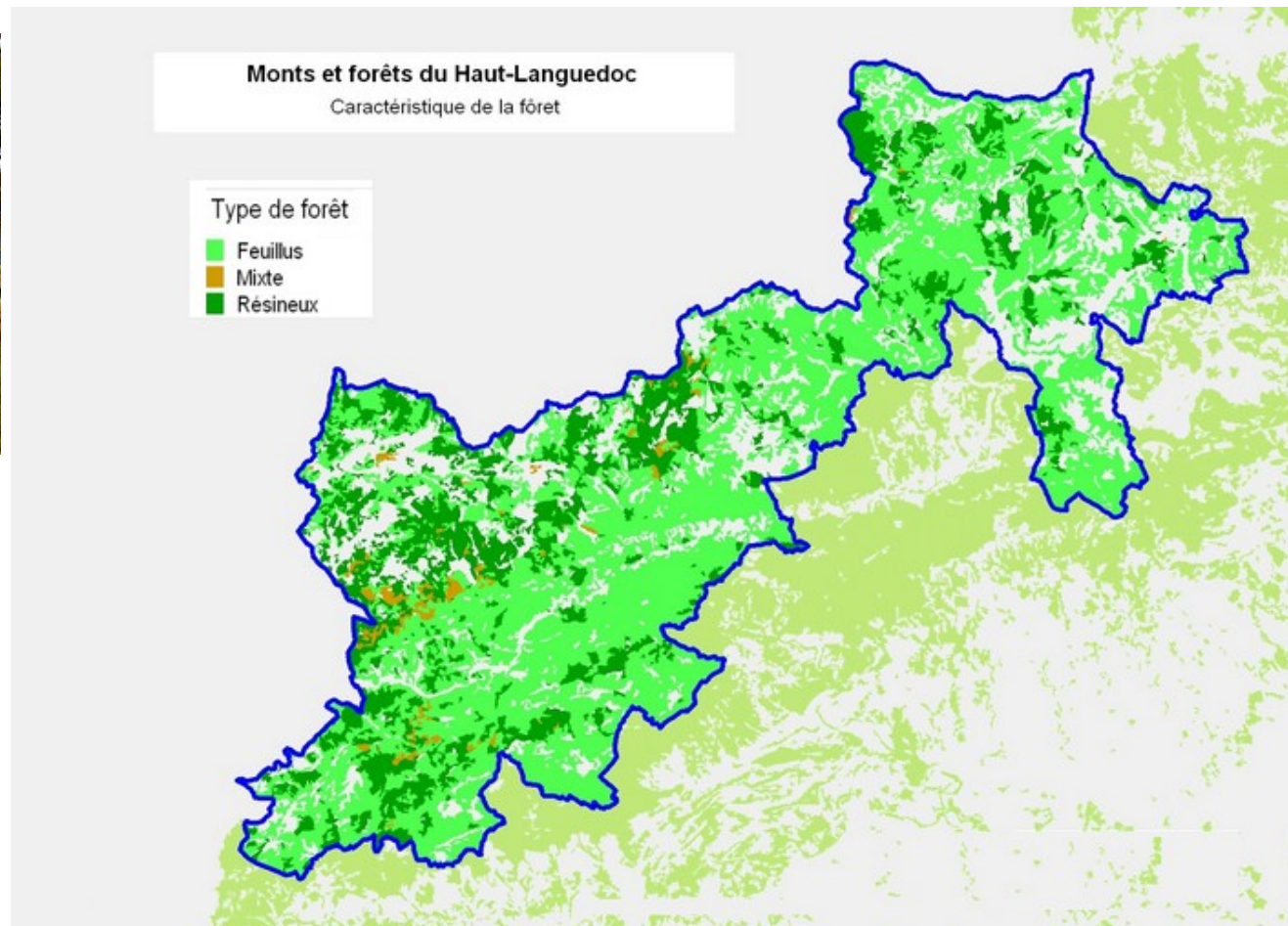
8.1 . Caractéristiques de la forêt



DDTM 34



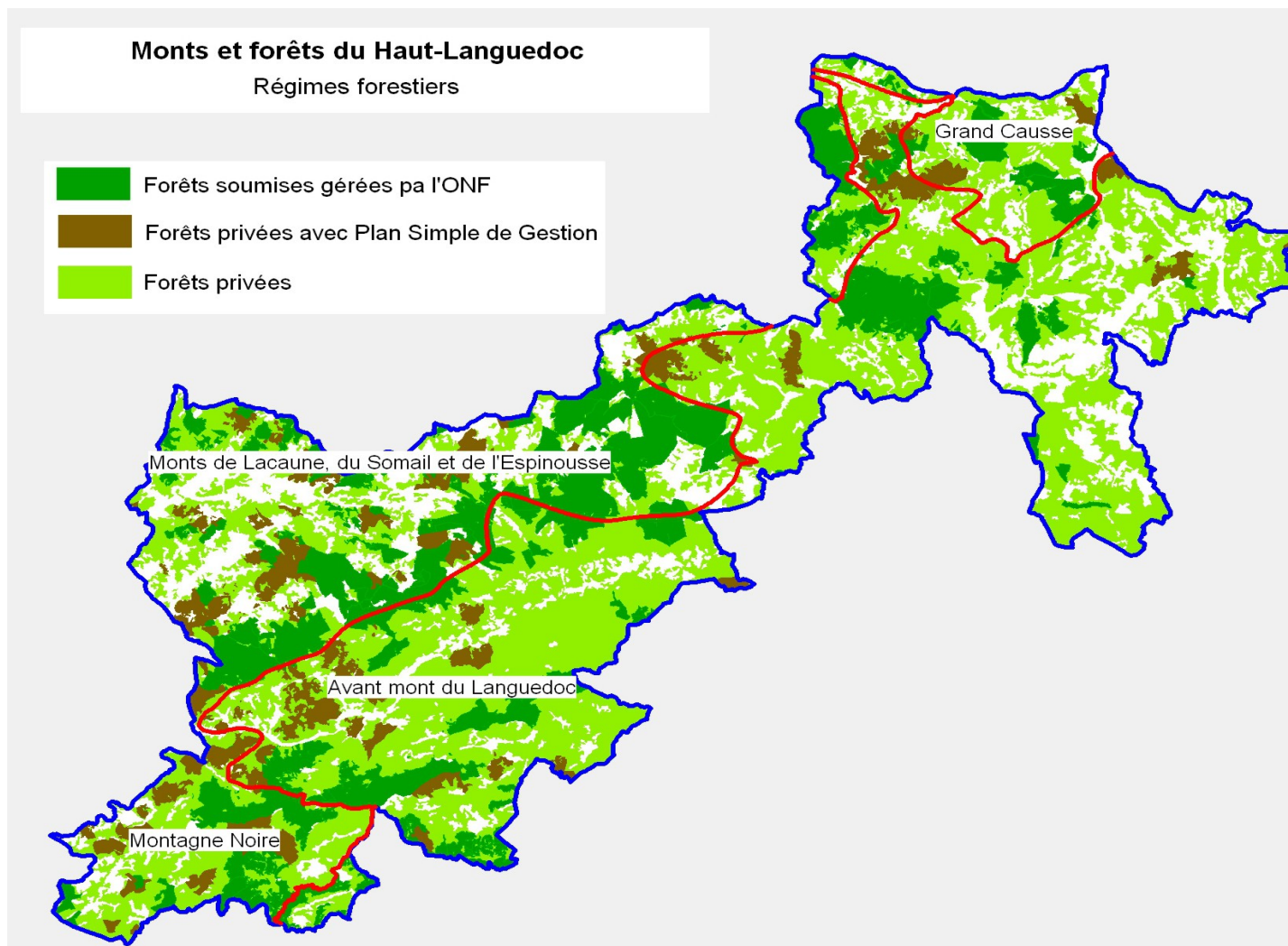
DDTM 34



Source IFN 2002

DDTM 34 Mission CEP Septembre 2010

8.2 . Régime forestier



Dans chaque région, le Centre Régional de la propriété forestière (CRPF) propose initiations et formations à ceux qui le souhaitent pour la gestion des forêts privées

[Définition du Régime forestier: Annexe 1 page 5](#)

Source: ONF/CRPF/ DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

8.3 . Production

Cette région est divisée en deux zones:

La zone atlantique et montagnarde caractérisée par une forêt productive, due notamment à la présence de plantations résineuses subventionnées par le FFN (Fond Forestier National) dès 1947.

La zone méditerranéenne caractérisée par la dominance des essences feuillus (80% de la surface) et plus particulièrement de la chênaie verte (plus de 25% des espaces boisés), peu productive.

Cette forêt de feuillus héraultaise est notamment caractérisée par :

- de fortes pentes
- de petites propriétés,
- peu de documents de gestion

Cette zone intercepte quatre régions forestières de l'Inventaire Forestier National.

- **La région de la Montagne Noire avec un taux de boisement de 71,1%,**
le haut des versants subit les influences montagnardes qui l'emportent avec des hêtres en futaie ou en taillis, et la présence du chêne rouvre.
Une caractéristique de la région est l'importance des futaies résineuses artificielles, la plupart plantées après la deuxième guerre mondiale.
Ces peuplements sont constitués essentiellement de douglas, pin laricio, cèdre et épicéa commun .
Dans les parties basses les influences méditerranéennes sont prédominantes. C'est la zone du chêne pubescent, parfois mélangé de châtaignier, et d' chêne vert.
- **Les Avants Monts du Languedoc avec un taux de boisement de 48.5%**
Elle est composée de versants souvent pentus entaillés de nombreux ravins.
Le hêtre et le chêne rouvre sont parfois présents dans les versants nord les plus élevés, en particulier dans les monts d'Orb, qui sont fortement boisés, mais l'ensemble est surtout le domaine du chêne vert et de résineux (pin noir d'Autriche)
Les peuplements prennent le plus souvent l'aspect de garrigues, parfois de taillis et plus rarement de futaie ou de mélange de taillis et futaie.
- **Les Grands Causses avec un taux de boisement de 44,8%**
Ils sont formés de l'extrémité méridionale du **Causse du Larzac**, ce sont des landes arbustives avec des chênes pubescent à caractère pastoral.

➤ **Les Monts Sommail, Espinouse avec un taux de boisement de 61.7% (le double de la moyenne départementale)**

La forêt naturelle est le domaine du hêtre, représenté par des peuplements de futaie ou de taillis, souvent âgés.

S'y associent le chêne rouvre, principal dans les boisements morcelés et important dans les taillis, et accessoirement le chêne pubescent et le châtaignier dans les bas de versants sud.

Toutefois les conifères introduits artificiellement forment le trait marquant du paysage. Ils comprennent surtout l'épicéa, ainsi que le sapin pectiné, le douglas, le pin noir et le pin laricio.

Les landes sont fréquentes, de type montagnard (landes à fougère ou genêt à balai principalement). Il y a de nombreuses tourbières.

Essence(s) (Monts Sommail, Espinouse IFN 1996).	Surface (ha)	Taux (%)
Chêne pédonculé, rouvre , pubescent	2 536	12,6
Hêtre	4 885	24,3
Châtaignier	1 244	6,2
Autres Feuillus	461	2,2
Total Feuillus	9 126	45,3
Pin noir d'Autriche	1 076	5,3
Douglas	1 346	6,7
Sapin pectiné	1 707	8,5
Epicéa commun	5 130	25,5
Autres conifères	1 756	8,7
Total Conifères	11 015	54,7
Total Général	20 141	100

(Source IFN 1978)

8.7 . Charte Forestière du Parc Naturel Régional pour la période 2009-2015

la Charte Forestière de Territoire (CFT), n'est ni un document d'aménagement, ni un document réglementaire, mais représente un contrat d'engagement entre tous les acteurs locaux, (Le document charte, est élaboré au maximum dans la concertation, et signé par les acteurs locaux.)

Le Préfet arrête le périmètre de la charte, ce qui vaut reconnaissance de celle-ci.

Elle se concrétise par un programme d'actions visant à valoriser le secteur forestier, milieux forestiers et ressources forestières, cadre de vie des habitants (permanents ou temporaires)

a. Objectifs opérationnels

- Mieux connaître les filières locales de transformation des bois
- Mettre en place des schémas de desserte multifonctionnelle sur des massifs prioritaires
- Valoriser le bois situé sous et aux abords des lignes électriques
- Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts
- Mettre en place un schéma directeur d'accueil en forêt

b. La Charte Forestière de Territoire donne lieu à des conventions d'application

Ces conventions sont conclues entre les demandeurs (opérateurs économiques, établissements publics, associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, collectivités territoriales, État...) et les offreurs (propriétaires forestiers et leurs mandataires) d'un bien ou d'un service particulier, en vue de réaliser un projet d'investissement parfaitement défini et financé.

c. Les actions sont mises en place et donnent lieu à un suivi/évaluation effectué par les acteurs locaux.

8.8 . Problématiques liées à la Forêt

a. La problématique de vieillissement des plantations

- Dans les 5 années à venir, les épicéas, plantés dans les années 60 vont arriver à maturité et tout le bois devra être évacué. Face à ce contexte, les élus devront choisir entre plusieurs solutions: reboiser ou reconquérir des espaces pour les terres agricoles avec un objectif: utiliser davantage le bois localement

b. La problématique de la chênaie verte a été étudiée par Sylvain Tillier (thèse de Master en septembre 2007).

Les enjeux et axes d'interventions mis en évidence sont les suivants :

- Colonisation des milieux ouverts dont certains sont remarquables (landes, pelouses) : La maîtrise de l'extension forestière est possible par la sensibilisation des maires pour la maîtrise des boisements, la mise en place concertée de réglementation des boisements ou de documents guides, une réflexion paysagère pour l'intégration des réseaux de desserte forestière, la gestion active de milieux ouverts menacés (landes de montagne, tourbières).
- Risque incendie localement important mais bien maîtrisé par la poursuite de l'aménagement raisonné de la DFCI, la réflexion interface village/milieu naturel

- Gestion minimaliste des espaces boisés, sous-exploitation du chêne vert qui conduit au vieillissement (80% du taillis de plus de 60 ans) et à la fermeture des peuplements sur de grandes surfaces, cependant la valorisation est possible et économiquement rentable pour la production de parquet (étude CIRAD) avec une éclaircie tous les 10 à 25 ans, pour la production de bois de chauffage.

c. *Une filière bois qui se dynamise*

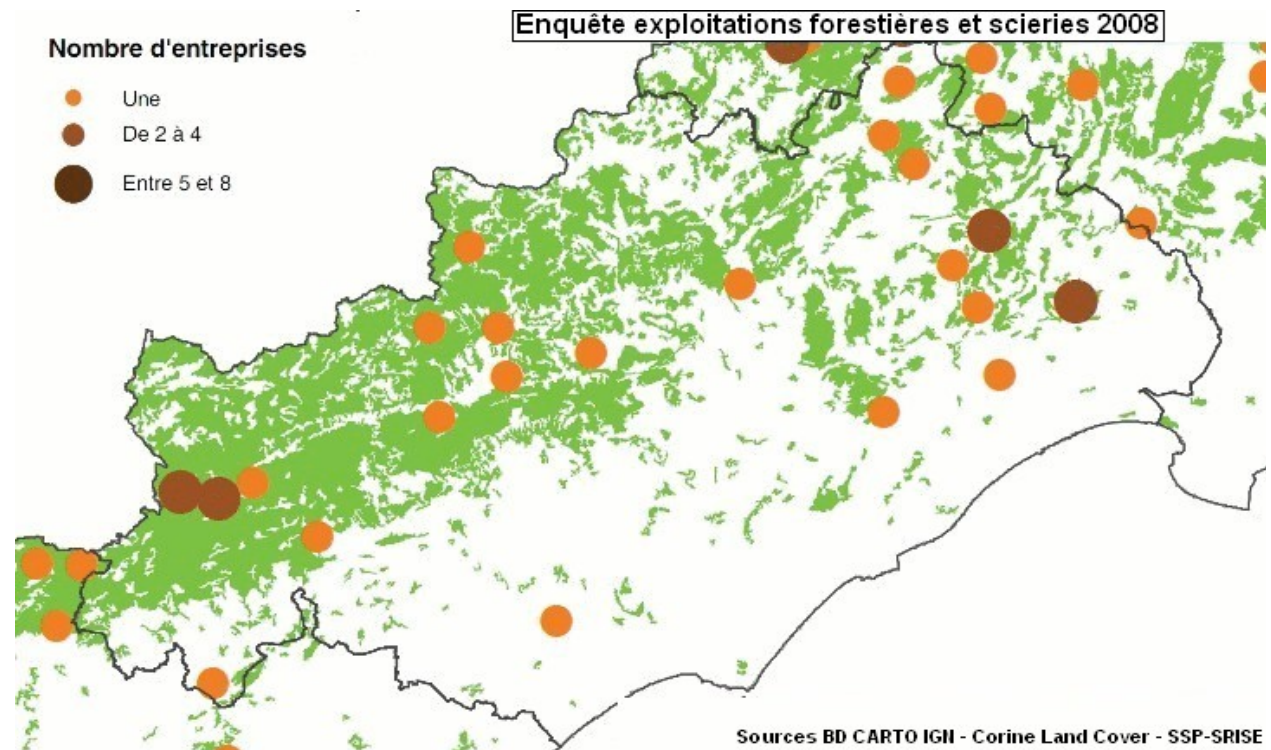
La filière bois recouvre un ensemble d'activités économiques liées à la production, la transformation et la commercialisation du matériau « bois » et de ses produits dérivés. Dans un premier temps, en amont de la filière, les exploitants forestiers récoltent les grumes qui deviendront bois d'œuvre, bois d'industrie ou bois énergie selon leurs qualités et les entreprises qui les acquièrent. Les scieries et les industries de panneaux transforment ensuite ces grumes dans des étapes de débitage, sciage, tranchage et déroulage.

- Exploitations Forestières et scieries

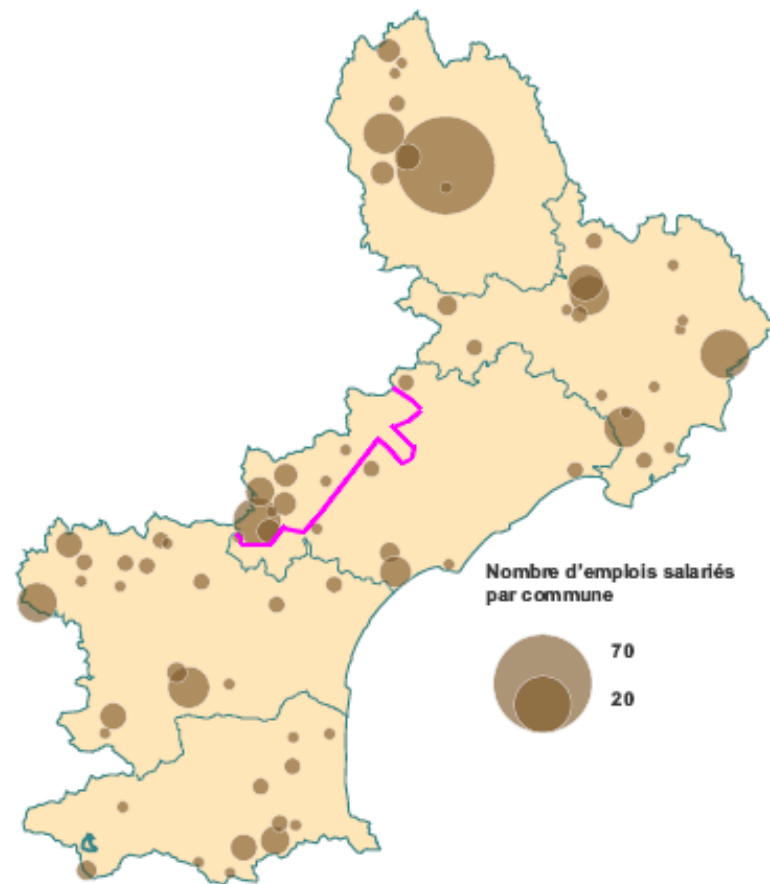
En 2009, les entreprises ayant une activité d'exploitation forestière sur le Département de l'Hérault sont au nombre de 25 dont 23 sont exclusivement d'exploitation forestière. Les exploitations forestières ayant une activité de scierie sont au nombre de 6.(source agreste 2009)

Les activités de **sylviculture** et d'**exploitation forestière**, sont souvent exercées par de très petites entreprises ne comptant aucun salarié.

Les scieries qui débitent des bois locaux se trouvent dans la zone du Haut-Languedoc, dans les régions forestières des Avant-monts



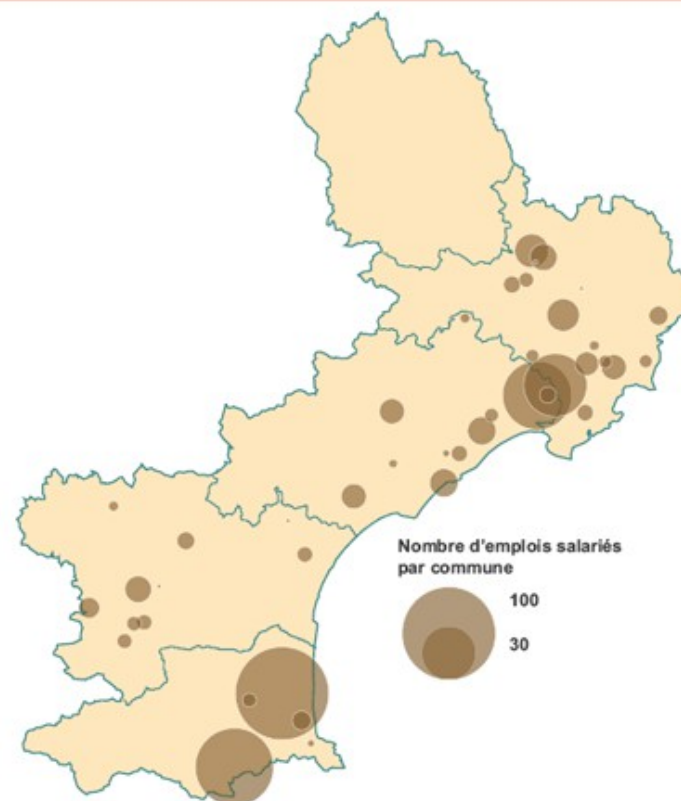
Les emplois salariés dans le travail en forêt hors ONF (*) en Languedoc-Roussillon



Source : Insee - CLAP 2007 - © Insee - IGN 2009

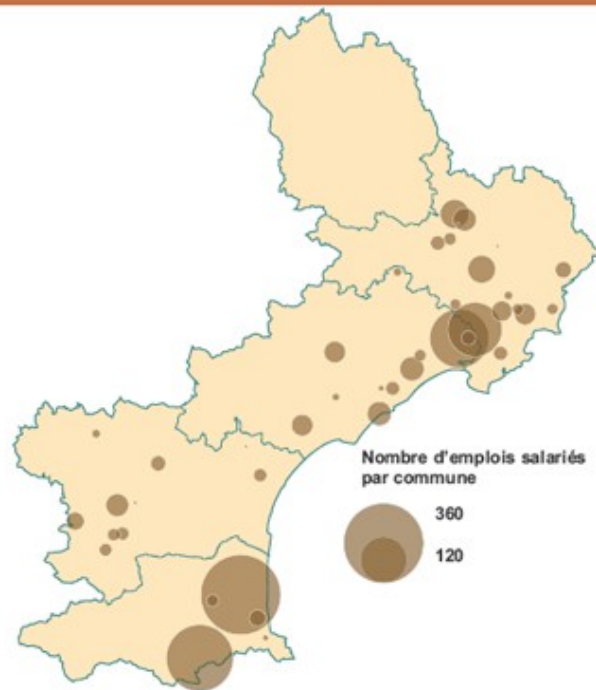
(*) : les emplois salariés de l'ONF sont localisés dans les chefs-lieux départementaux où les établissements de cet organisme public sont implantés. La représentation cartographique de ces emplois n'est donc pas représentative de leur localisation réelle.

Les emplois salariés dans le travail mécanique du bois en Languedoc-Roussillon



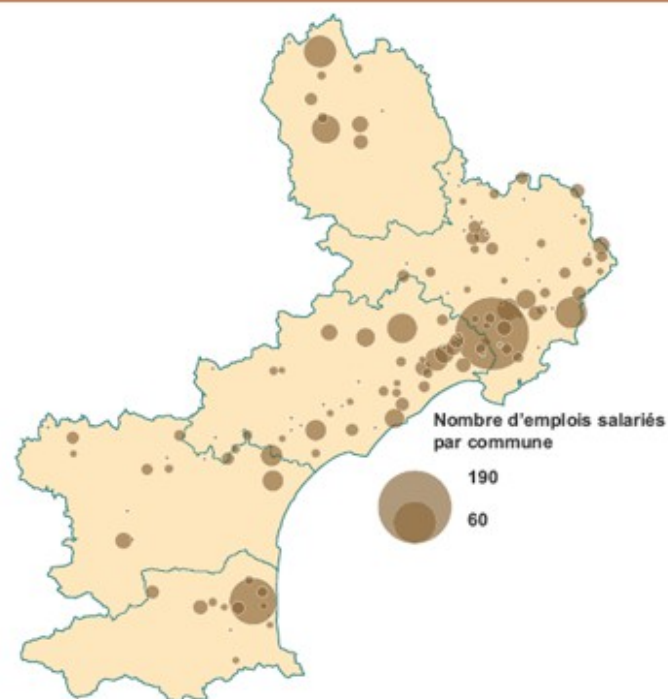
Source : Insee - CLAP 2007 - © Insee - IGN 2009

Les emplois salariés dans les industries «pâte, papier, carton» de la filière bois du Languedoc-Roussillon



Source : Insee - CLAP 2007 - © Insee - IGN 2009

Les emplois salariés dans la fabrication de meubles de la filière bois du Languedoc-Roussillon



Source : Insee - CLAP 2007 - © Insee - IGN 2009

Le Languedoc-Roussillon compte très peu d'entreprises de fabrication de pâte à papier et l'essentiel de la ressource régionale en bois de trituration est utilisé par des entreprises principalement situées dans les Bouches-du-Rhône, le Tarn et les Hautes-Pyrénées

Cet important potentiel de matière première ne se traduit pas pour autant par une récolte et une transformation des bois à hauteur d'autres régions. Le morcellement en propriétés privées qui sont en très grande majorité de très petites surfaces pose des problèmes de gestion de la ressource. La topographie ajoute encore une difficulté à l'exploitation des forêts puisque 55 % des forêts sont en zone difficilement, voire très difficilement exploitable .

8.9 . Dynamique Forestière

a. Le contrat « AGIR pour la forêt et la filière bois »

Ce contrat signé le 23 juin 2010 entre la Région et l'Etat a pour objectif : d'accompagner concrètement l'évolution de la filière, de la positionner sur des marchés porteurs de développement et de valoriser les bois régionaux sur le marché du bois construction.

AGIR pour la forêt et la filière bois est ainsi structuré autour de quatre enjeux forts liés à l'aval de la filière et au marché :

- positionner la production régionale sur le marché du bois construction,
- structurer la filière et les réseaux d'acteurs de l'amont à l'aval,
- construire une identité régionale de la production bois autour du bois construction,
- assurer la diversification des débouchés des sous-produits.

Mais, AGIR apporte également une réponse aux enjeux de l'amont de la filière et notamment de la mobilisation des bois régionaux :

- renforcer la mobilisation des bois,
- intensifier l'animation auprès des propriétaires forestiers.

Le contrat de filière « AGIR pour la forêt et la filière bois » est d'une durée de trois ans et engage la Région aux côtés de l'Etat, de l'interprofession ARFOBOIS et de l'ensemble des acteurs de la filière (notamment le Centre régional de la propriété forestière, l'Office national des forêts, la Chambre de commerce et d'industrie de la Lozère, l'Union régionale des propriétaires forestiers sylviculteurs, les syndicats professionnels, les organismes de formation...).

b. Le projet «Forest»

En 2006, la communauté de communes de la montagne du Haut Languedoc (7 communes) a été attributaire d'une labellisation Pôle d'Excellence Rurale pour un projet dénommé «Forêt Occitane pour le Renouveau d'un Eco-développement durable et Structurant du Territoire:Forest .

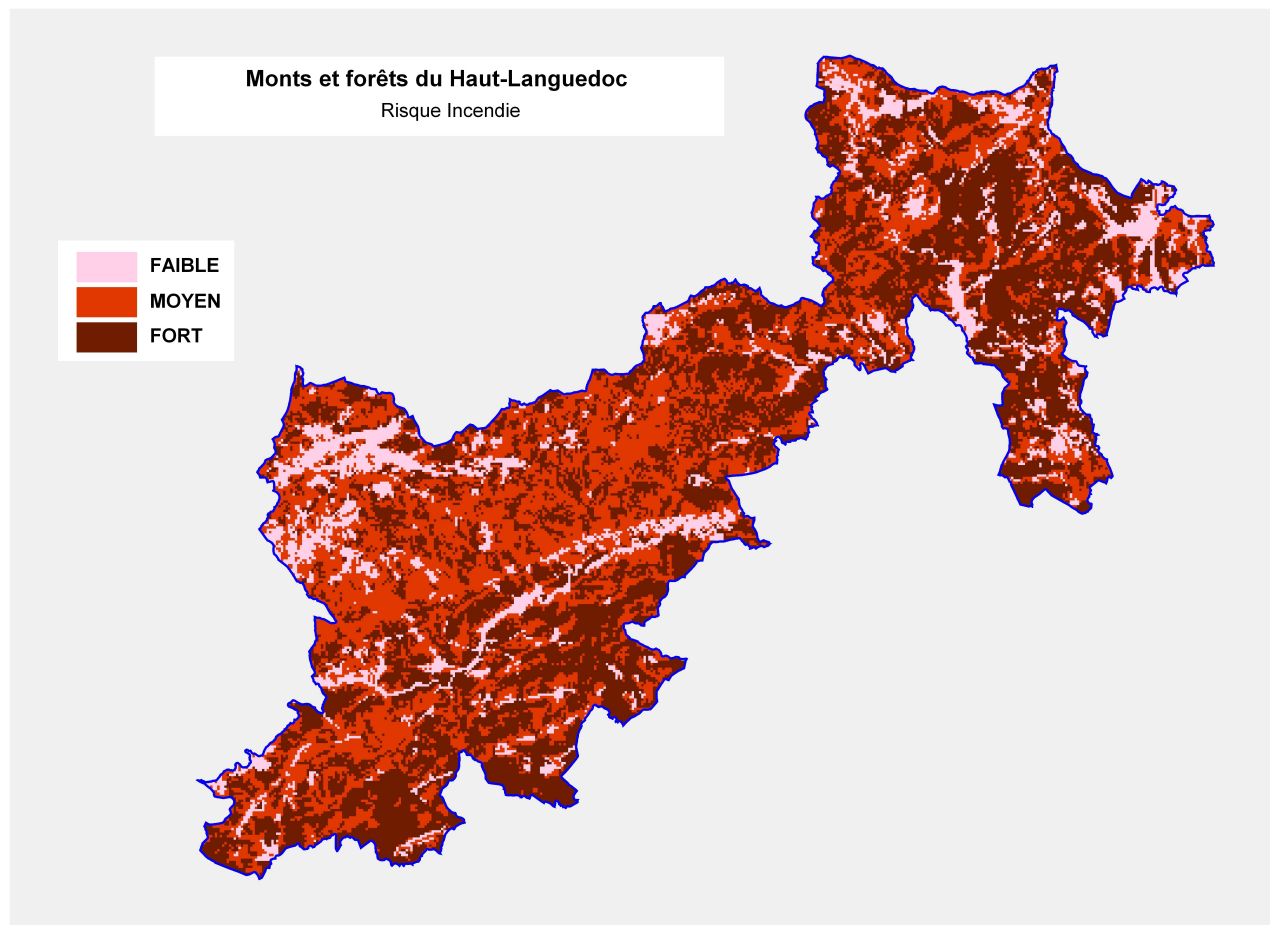
L'objectif est triple :

- Développer la filière bois et l'emploi durable,
- Favoriser le développement d'un écotourisme en protégeant les écosystèmes
- Doter le territoire d'outils de gestion durable.

Concrètement, le projet est basé sur l'exploitation des bio-ressources (bois éolien et hydroélectricité) et repose sur deux volets :

- la mise en place d'un Pôle d'excellence rurale (regroupant une plate-forme de commercialisation des bois et un écosite pédagogique des énergies renouvelables)
- la réalisation d'une zone d'activité économique dédiée à la filière bois avec un projet de pépinière d'entreprises.

8.10 . Risques d'incendies



La majorité du territoire est considéré comme présentant un risque "feux de forêt" moyen

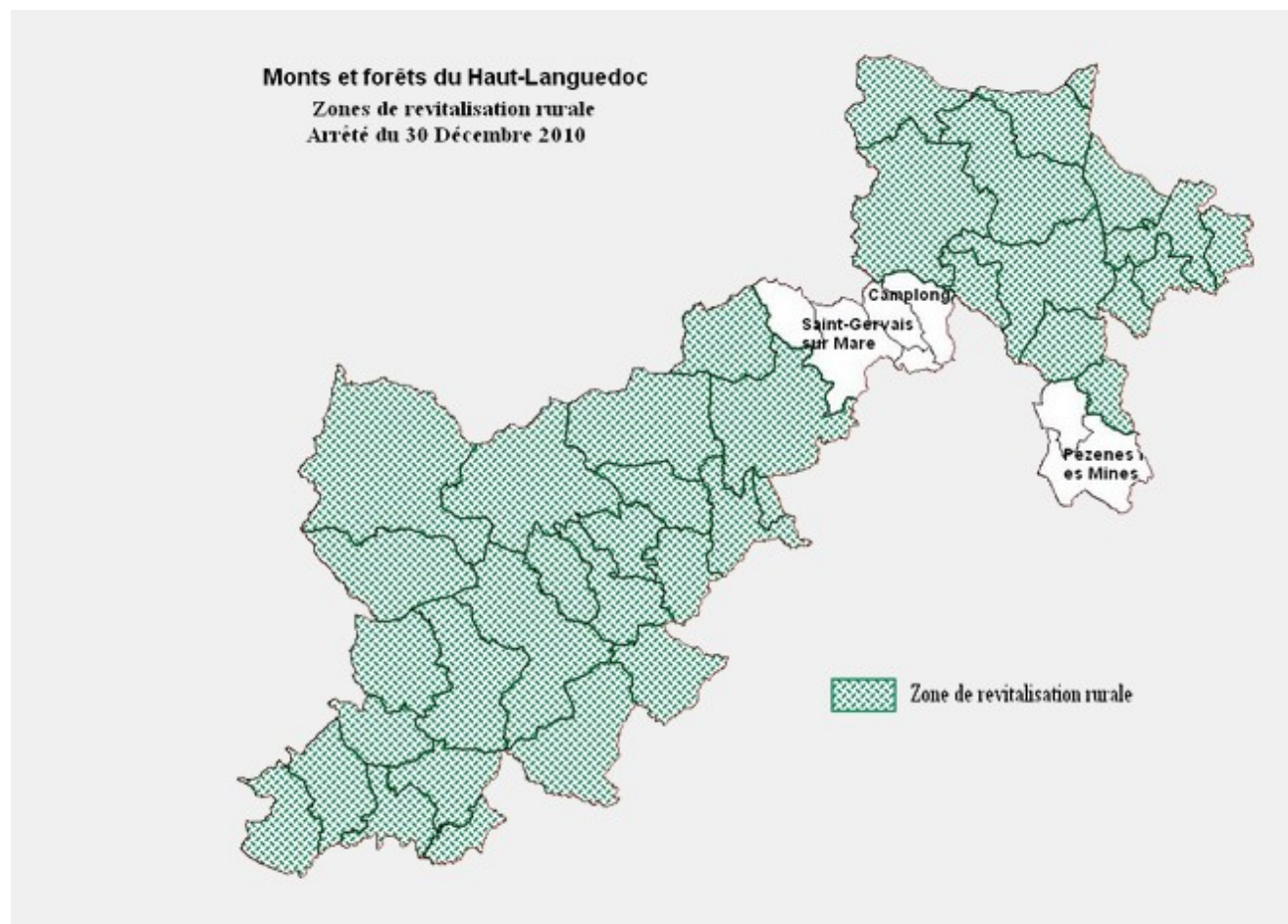
Le risque est ponctuellement élevé sur de petites zones situées en bordure de zones boisées en résineux ou en chêne vert et soumises à l'influence du climat méditerranéen sur le versant sud, à l'inverse, le risque est faible sur le plateau du Somail.

Vous trouverez grâce au lien ci-dessous le bilan des feux de forêts par commune, les évolutions par secteur d'aménagement, l'adresse des principaux acteurs et les Arrêtés Préfectoraux en vigueur.

[Lien: Bilan des feux de forêt par commune](#)

Source DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

8.11 . Zone de revitalisation rurale

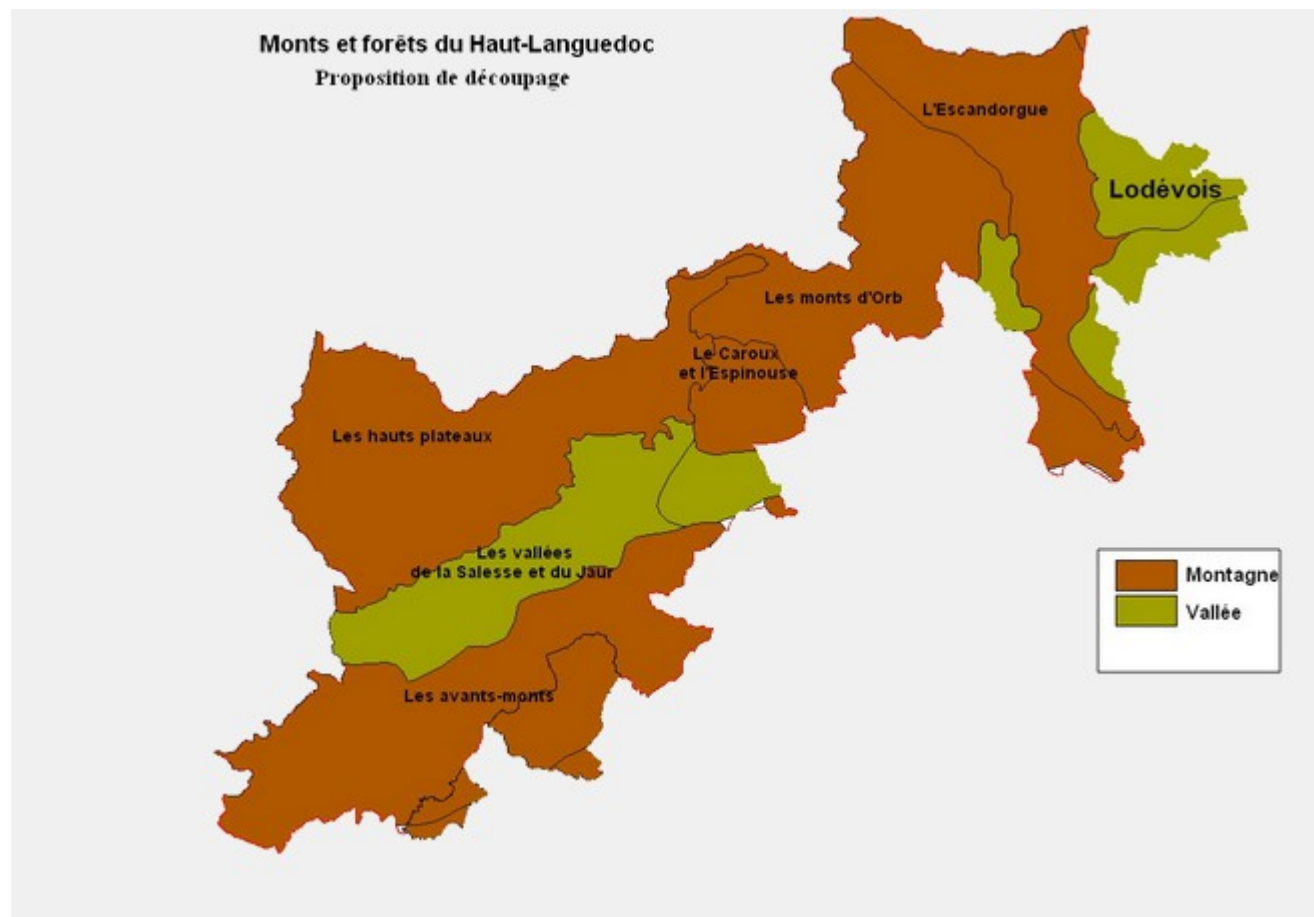


Source DDTM 34 Mission CEP Novembre 2010

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) définies par l'arrêté du 30 Décembre 2010, visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'état au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Sur ce territoire, seules les communes de Saint-Étienne d'estréchoux, Saint Génies de Varenal, Saint-Gervais sur Mare, Camplong, Graissessac, Carlenca et Levas et Pezenes les Mines ne font pas partie de ce zonage.

Chapitre 9 Proposition de découpage de la zone



Source DDTM 34

Mission CEP Novembre 2010

La zone se décompose en deux secteurs différenciés:

1. Les Montagnes

A part son point d'entrée au Caylar sur l'autoroute A75, cette zone est éloignée de la capitale régionale et est essentiellement rurale et tournée vers l'élevage

2. Les vallées

Les vallées sont situées au carrefour de voies de communication, une urbanisation s'y développe en grignotant les terres agricoles. L'arboriculture y tient encore sa place avec cerises et marrons dans les vallées du Jaur et de l'Orb et olives dans le Lodévois et le creuset du Salagou.

9.1 . Les Montagnes du Haut-Languedoc



SOMAIL (Lac du Saut de Vésoles)



DDTM 34

Le massif du Caroux

a. Activités agricoles

Montagnes du Haut Languedoc



DDTM 34

→ Données MSA 2009

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation	-----	267
Affiliés	-----	16
Cotisants solidarité	-----	61

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation	-----	55
----------------------	-------	----

entre 40 ans et 65 ans

Chefs d'exploitation	-----	211
----------------------	-------	-----

moins de 65 ans et affiliés depuis au moins 2005

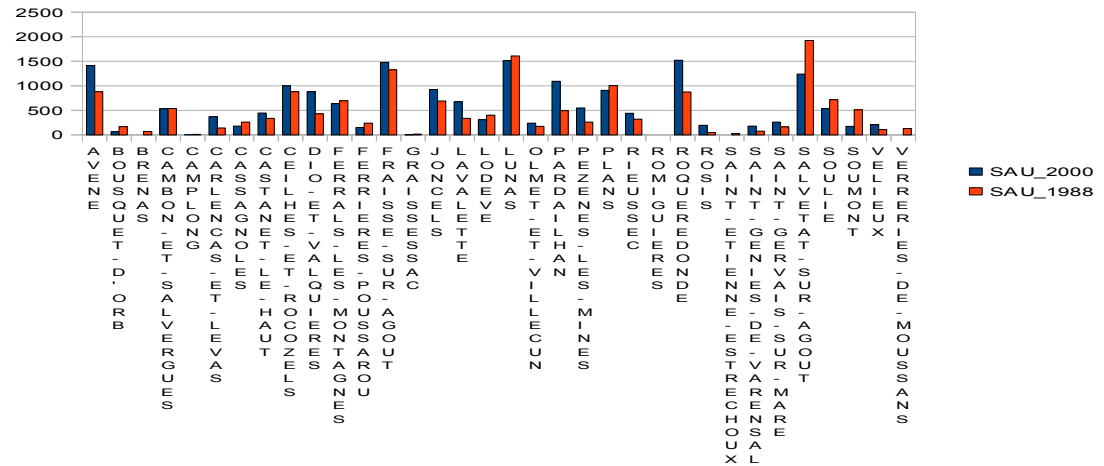
Chefs d'exploitation	-----	64
----------------------	-------	----

Entre 2000 et 2009, **9 nouvelles installations** dont le siège social est situé sur une commune de la zone ont bénéficié des aides à l'installation

Le nombre de chefs d'exploitation a diminué par contre la taille moyenne des exploitations est en augmentation. Elle est d'environ 50 Ha sauf sur la commune de Fraisse sur Agout où elle a nettement augmenté et est de l'ordre de 90 Ha (source RGA 2000).

Les surfaces fourragères représentent 97% des surfaces cultivées.

En 2000: 405 chefs d'exploitation (Source RA) et en 2010: 283 chefs d'exploitation (Source MSA)



On comptabilise 13 nouvelles installations depuis 2005 (source MSA) dont 2 dans le Parc Régional du Haut Languedoc.

L'âge à l'installation est de 27 ans soit inférieur à la moyenne départementale (30 ans).

b. une agriculture orientée vers l'élevage

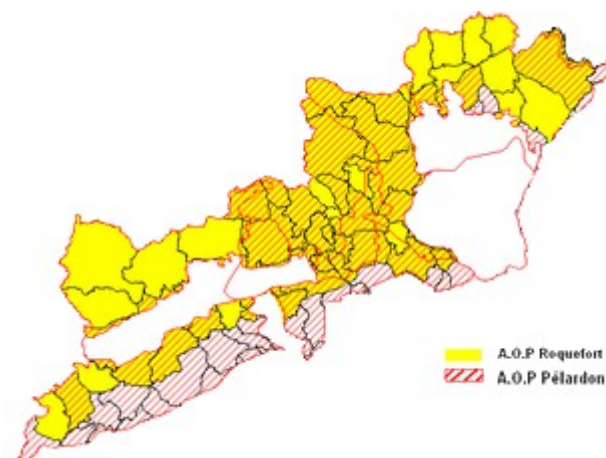
→ **Deux systèmes d'exploitation dominants :**

Le territoire intercommunal est une zone essentiellement d'élevage avec deux systèmes d'exploitation dominants: ovin lait dans le cadre du périmètre de collecte Roquefort et bovin viande

Élevage				Ces dix dernières années, la baisse des activités ovin viande et ovin lait est liée à une évolution défavorable des prix (particulièrement de l'agneau) et aux contraintes d'élevages et de main d'œuvre (traite, agnelage, garde...). Sur ce même pas de temps, le nombre d'exploitations ayant des <i>bovins viandes</i> a fortement augmenté 50% des exploitations sont en fermage.
Têtes de bétail	RGA 2000	Données 2008-2009	Source	
BOVINS	1698	2192	SRISE (service statistique)	
CAPRINS	185	283	GDS (groupement de défense sanitaire)	
OVINS	3836	3787	GDS	
PORCINS	618	69	Service vétérinaire	
CANARDS GRAS		4000	Service vétérinaire	

Deux appellations d'origine contrôlée

l'AOP roquefort et l'AOP pélardon



c. *Dynamique Forestière*

→ **La Plate-forme de La Salvetat sur Agout,**

Sur une superficie d'un hectare et demi on trouve un équipement moderne de réalisation de plaquettes forestières à destination des chaudières bois et des réseaux de chaleur du secteur. La capacité de commercialisation opérationnelle à ce jour est de 10 000 tonnes de bois déchiqueté. Le bois d'œuvre trouvera également sa place prochainement avec 20 000 stères de bois noble stockées à destination de la construction bois. En fin d'année, une nouvelle entreprise baptisée « Bois Buche Languedoc Roussillon » prendra place sur le pôle du «Camp Del Tour» pour commercialiser 25 000 stères de bois buche à destination des propriétaires de cheminées individuelles.

d. *Risques d'incendies*

L'intérêt DFCI reste majeur sur ces espaces fortement ventés, situés en bordure de zones boisées en résineux ou en chêne vert, et soumis à l'influence du climat méditerranéen sur le versant sud..

Cette région se caractérise par l'importance relative des feux d'hiver et de printemps,

Un des problèmes de la DFCI dans ce massif est l'adaptation des moyens de défense aux modifications de l'occupation des terres provoquées par le changement socio-économique qui a lieu actuellement avec la régression de l'agriculture et du pâturage . C'est le cas par exemple dans la coupure naturelle du sillon Orb, dont les cultures séparent actuellement les châtaigniers et landes du versant sud du Caroux des chênes verts des versants de cette vallée.

Si le risque de grand incendie apparaît à ce jour modéré, des scénarios d'incendie théoriquement possibles ne sont pas à écarter . Par exemple, un grand incendie, débutant sur les versants sud très sensibles pouvant s'étendre jusqu'au plateau fortement boisé ,entretenu par les vents dominants peut entraîner la destruction de surfaces importantes de peuplements forestiers.

→ **Une pratique associée au pâturage : le brûlage dirigé**

La mise en commun d'intérêts a permis de réaliser sur le plateau des opérations de brûlage dirigé.

Répondant simultanément aux besoins des éleveurs, de la faune (mouflons) et de la Défense des Forêts Contre l'Incendie, la technique du brûlage dirigé a permis:

- d'ouvrir des espaces de landes sauvages envahies par les broussailles et les genêts,
- de régénérer la végétation herbacée nécessaire à l'alimentation des bovins d'une part et de la faune locale (mouflon, chevreuil...) d'autre part.

Ci-dessous le lien vers le plan de protection des forêts contre les incendies révisé en 2013

[lien rapport PDPFCI](#)

[Retour Sommaire](#)

45/51DDTM 34 Mission CEP Année 2011

9.2 . Les Vallées

a. Activités agricoles

Vallées de l'Orb et du Jaur



wikipedia Fagairolles 34

→ Données MSA 2009

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation	-----	63
Affiliés	-----	8
Cotisants solidarité	-----	25

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation	-----	18
----------------------	-------	----

entre 40 ans et 65 ans

Chefs d'exploitation	-----	34
----------------------	-------	----

moins de 65 ans

et affiliés depuis au moins 2005

Chefs d'exploitation	-----	27
----------------------	-------	----

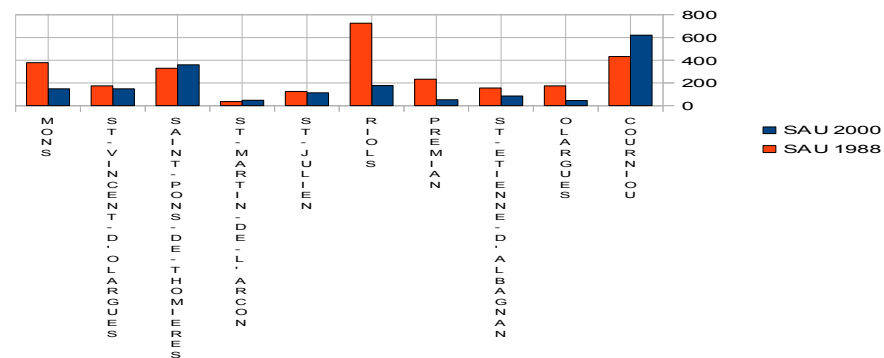
Forte diminution de l'activité agricole entre 1988 et 2000

diminution de 35% du nombre d'exploitations (moyenne départementale -25 %)

Diminution de 35% de la Surface agricole utile des exploitations

En 2000, 262 chefs d'exploitation (Source RGA) en 2010, 88 chefs d'exploitation (Source MSA)

Actuellement, l'activité agricole est marquée par une forte crise sur la cerise .



le Parc lance une étude sur la problématique des cerisiers (y a-t-il quelque chose à faire au niveau paysager ? au niveau débouché? Comment reconverter ces terres et garder leur usage agricole?)
Sur Riols-Prémian, il y a des demandes d'installations de maraichage mais il n'y a pas de terrain à vendre.

b. Extension diffuse et linéaire de l'urbanisation

- Le paysage se dégrade avec l'abandon des vergers de cerisiers, des marronniers et des châtaigniers, d'un côté on a la plaine viticole de St Chinian et de l'autre côté un paysage à l'abandon, l'abandon des vergers se fait au profit d'une urbanisation le long de la vallée
- La pression foncière est forte et diffuse dans la vallée le long des axes de communication

c. Intercommunalité et planification

- Sur la Vallée, l'intercommunalité est très éclatée, il n'y a pas de volonté commune
- Le Parc Régional du Haut Languedoc est associé à chaque révision de document d'urbanisme, il est à l'initiative d'un projet «Sagesse» qui a pour but de limiter les conflits d'usage et le grignotage des terres agricoles en s'appuyant sur des exemples en Midi-Pyrénées. Lorsque cette étude sera terminée, le Parc Régional du Haut-Languedoc diffusera un document de synthèse à l'ensemble des élus de la Vallée.

Chapitre 10 Conclusion

Cette zone de montagne est le domaine de la Forêt et de l'élevage. On constate une fermeture spontanée des milieux ouverts avec une progression de la forêt ,une déprise agricole et une richesse écologique à préserver.

Pour la zone de montagne, la forêt représente une importante ressource. Par ailleurs, dans les 5 années à venir, tous les épicéas plantés dans les années 60 vont arriver à maturité, le bois devra être évacué, face à ce contexte les élus devront choisir entre plusieurs solutions: reboiser ou reconquérir des espaces pour les terres agricoles avec un objectif: valoriser davantage le bois localement.

Dans les vallées,l'agriculture est en forte régression. Le paysage de la vallée du Jaur se dégrade avec l'abandon des vergers de cerisiers et une pression foncière forte le long de la route

Chapitre 11 Enjeux et Préconisations

SECTEUR	ENJEUX	PRECONISATIONS
Tous secteurs	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir un équilibre entre Forêts et espaces naturels ouverts à enjeux avec maintien des espaces ouverts agricoles à l'échelle infra-communale Intégrer le principe des trames vertes et bleues dans les PLU Protéger le bâti agricole existant Lutter contre la déprise agricole Valorisation du bois <p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> gérer, entretenir et réhabiliter le petit patrimoine construit dans les secteurs les plus sensibles (abords des villages) 	<ul style="list-style-type: none"> Définir les continuités écologiques afin de déterminer les TVB Identifier les bâtiments agricoles susceptibles d'être revalorisés Maintenir le tissu d'éleveurs pour entretenir des espaces ouverts Soutenir la gestion, l'entretien et la réhabilitation du petit patrimoine construit dans les secteurs les plus sensibles (abords des villages)
Mtg Haut Languedoc	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Stopper la progression de la Forêt Améliorer la mobilisation du bois Gestion et lutte contre la fermeture spontanée et les reboisements mono-spécifiques Évacuer les épicéas plantés dans les années 60 qui arrivent à maturité <p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> maintenir un espace attractif en terme d'aménités paysagères (espaces ouverts) 	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la filière bois Anticiper la gestion des coupe de bois (épicéas plantés dans les années 60 Poursuivre la mise en oeuvre de la charte forestière Continuer à développer l'agritourisme et les espaces récréatifs de proximité Conserver sur le secteur Somail-Espinouse les espaces ouverts (gestion et lutte contre la fermeture spontanée et les reboisements mono-spécifiques)

Secteurs	Enjeux	Préconisations
Avants-Monts	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintien du tissu d'éleveurs pour éviter l'embroussaillage et gérer les risques d'incendie <p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> Diversifier les essences forestières 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la diversité de plantation d'essences forestières et des modes de traitement Poursuite de l'aménagement raisonné de la DFCI, réflexion interface village/milieu naturel Maintien du tissu d'éleveurs
Haute-Vallée de l'Orb	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les espaces ouverts garants de l'attractivité du territoire Maintien du tissu d'éleveurs pour éviter l'embroussaillage et gérer les risques d'incendie <p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> Les paysages des piémonts des ressauts calcaires, paysages de qualité gagnés par une urbanisation diffuse consommatrice d'espace <p>Environnement/eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir des trames vertes et bleues 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien du tissu d'éleveurs Interdire toute construction dans les espaces d'intérêt écologique et /ou paysagers majeurs Favoriser la protection des continuités écologiques le long des cours d'eau sur une bande minimale à définir (trame bleue)
Vallée du Jaur et de l'Orb	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Limiter le mitage rendre l'accès au foncier agricole plus facile dans une zone où la pression foncière est forte Protéger les espaces agricoles face à l'extension diffuse et linéaire de l'urbanisation <p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> maintenir des espaces agricoles (cerisiers) et viticoles face à l'extension diffuse et linéaire de l'urbanisation <p>Environnement/eau</p> <ul style="list-style-type: none"> maintenir des trames vertes et bleues 	<ul style="list-style-type: none"> Repérer, protéger et définir les conditions de gestion des espaces les plus sensibles ou remarquables Installation d'agriculteurs notamment maraichers sur des secteurs où l'accès au foncier est difficile Définir les continuités écologiques à préserver Favoriser la protection des continuités écologiques le long des cours d'eau sur une bande minimale à définir (trame bleue) Protéger sur le Piémont du Caroux les espaces agricoles et viticoles face à l'extension diffuse et linéaire de l'urbanisation

Secteurs	Enjeux	Préconisations
Lodévois	<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les limites urbanisation-espaces agricoles • Valoriser les liens ville-campagne avec des modes de production respectueux de l'environnement et adaptés à la demande péri-urbaine • Rendre l'accès au foncier agricole plus facile dans une zone où la pression foncière est forte <p>Paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des espaces agricoles <p>Environnement/eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des trames vertes et bleues 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des et installation d'agriculteurs sur des zones où l'accès au foncier est difficile • Aider à la création des agri-parcs qui pourraient englober notamment des terrains communaux et permettre dans ce cadre l'installation de jeunes agriculteurs • Définir les continuités écologiques à préserver dans un milieu très urbanisé